

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS	
	1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse	Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger	Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—

Compte de chèques postaux Ila 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité
Bue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg	8 ct. 1/2	Le millimètre
Suisse	10	de hauteur
Etranger	12	sur une
Réclame	25	colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

La bonne rentrée de M. Tardieu. L'ouverture du Reichstag. La nouvelle majorité irlandaise.

La déclaration ministérielle qui a été lue hier, mardi, à la Chambre française, par M. Tardieu, et au Sénat par M. Reynaud, garde des Sceaux, commence par rappeler les négociations internationales qui sont actuellement en cours : les unes relatives au règlement des réparations et des dettes ; les autres, à la réduction des armements.

« En ce qui touche la réduction des armements, a dit M. Tardieu, le projet présenté à Genève par la délégation française comporte le renforcement du pouvoir de la Société des nations, la création d'une force internationale, l'organisation de la paix par l'assistance mutuelle, l'interdiction ou l'internationalisation des armes offensives et, comme conséquence, la limitation des dépenses militaires. »

La note ministérielle insiste sur les économies qu'un tel projet, s'il était accepté, permettrait de faire, et elle rappelle que la France a déjà spontanément réduit du quart ses effectifs, de moitié le nombre de ses divisions, et des deux tiers la durée du service militaire.

On attendait avec impatience ce que le premier-ministre allait dire sur la situation intérieure. « De la lutte des partis, a-t-il déclaré, je ne dirai rien... Il ne dépend pas de nous de la supprimer, mais il dépend de nous d'empêcher qu'elle ne porte préjudice aux intérêts permanents du pays. Il faut, avant les élections, — et le gouvernement y veillera — voter le budget. La France, bonne ménagère, aime que ses comptes soient en ordre quand l'heure vient pour elle de se prononcer sur ses élus. Dans l'intérêt de nos finances et des institutions républicaines, c'est le premier de nos devoirs. Le gouvernement espère que les partis travailleront sans exception au vote rapide de ce budget. »

En ce qui concerne la fixation de la date des élections législatives — prérogative du pouvoir exécutif —, le gouvernement se décidera « en toute impartialité, avec la seule préoccupation de bien servir l'intérêt public. »

M. Tardieu a glissé habilement sur le mode de scrutin et la loi électorale, dont le gouvernement, qui souhaite que « l'apaisement intervienne », n'a pas à se mêler, pour s'étendre sur les difficultés économiques, « dont le chômage est la plus douloureuse expérience ». La France, pour être moins atteinte que beaucoup d'autres pays, souffre cependant dans son agriculture, dans son industrie et dans son commerce. Le gouvernement s'efforcera de « parer au pire », et d'« accélérer le mieux ».

Le président du Conseil s'est expliqué ensuite sur la réduction des effectifs ministériels. Le gouvernement espère, « par cette simplification, que les deux Chambres ont souvent recommandée, renforcer l'autorité de l'Etat et mieux coordonner les services publics ».

La création d'un ministère de la défense nationale, notamment, répond aux nécessités d'une solide organisation du commandement et des services et à un emploi plus rationnel des deniers publics.

M. Tardieu a conclu comme suit : « Résolus à ne point douter dans nos débats de la bonne foi de nos contradicteurs, nous nous permettons de leur demander de faire confiance à la nôtre. L'atmosphère politique en deviendra meilleure. Le pays, qui nous jugera, nous sera reconnaissant de retenir, à côté de ce qui nous divise, tout ce qui devrait nous réconcilier. » Comme on le verra plus loin, après une longue discussion qui, vers la fin, dégénéra en bagarre, l'ordre du jour de confiance a été voté par 309 voix contre 262, donc par une majorité de 47 voix. C'est tout ce que demandait M. Tardieu qui a, aussitôt après, pris le train pour Genève.

La séance de rentrée du Reichstag allemand, hier, a été agitée. Tout d'abord, le ministre de l'Intérieur, M. Gröner, a exposé

la procédure de l'élection présidentielle : majorité absolue au premier tour ; majorité relative au second tour ; premier tour le 13 mars ; le second tour, le 10 avril.

A peine M. Gröner avait-il fini que les hitlériens et les communistes commençaient à faire du tapage.

Le député Goebbels, hitlérien, a fait une longue diatribe contre le gouvernement et il s'est ridiculement vanté que, si la conférence des réparations avait été ajournée, c'était parce que les gouvernements étrangers voulaient attendre pour avoir à traiter avec Hitler et non plus avec M. Brüning !

Puis Goebbels s'est attaqué au maréchal Hindenburg : « Il y a chez nous, nationalistes-sociaux, a-t-il dit, un proverbe qui dit : « Dis-moi qui te loue, et je te dirai qui tu es. » Or, Hindenburg est flatté par la presse berlinoise du trottoir, par le parti des déserteurs. »

Cette insulte au maréchal-président a déclenché un tumulte. Le président du Reichstag, ayant pris l'avis des chefs de groupes, a prononcé l'expulsion de Goebbels.

Dans la suite du débat, un député national-allemand a fait une déclaration inattendue en faveur de la candidature Hindenburg. Il faut croire qu'il parlait en son nom personnel, car les nationaux-allemands du parti Hugenberg ont décidé de voter pour le vice-président du Casque d'acier, M. Düstlerberg. Cela n'empêchera pas un certain nombre de nationalistes de se ranger derrière le maréchal Hindenburg : il circule, en effet, un appel de 430 notabilités conservatrices en sa faveur, dont le comte Westarp, plusieurs généraux, des industriels, tels que Krupp, d'anciens députés nationalistes, etc.

Quant à la candidature Hitler, elle a été proclamée hier dans une assemblée générale de son parti : on annonce en même temps que Hitler a été nommé professeur à l'Ecole polytechnique de Brunswick, ce qui lui confère la qualité de citoyen allemand. Il donnera sa première leçon aujourd'hui même.

La session du Reichstag finira vendredi. Le gouvernement se tient assuré d'une majorité. C'est un grand succès pour M. Brüning que le maréchal Hindenburg ait accepté d'être de nouveau candidat.

Il est à peu près certain que c'est M. de Valera qui sera chargé de constituer le nouveau gouvernement irlandais et deviendra ainsi le « président du conseil exécutif ».

On peut se demander ce que durera un tel gouvernement, qui sera obligé de compter sans cesse avec les travaillistes, dont l'appui lui sera indispensable.

Du coup, M. de Valera risque d'être un président sans pouvoir réel, obligé à réviser, à modifier et à atténuer son programme. Le Labour Party irlandais, en effet, est en tous cas opposé à trois des principaux articles du programme de M. de Valera, à savoir : 1° l'abolition du serment d'allégeance au roi ; 2° la suppression du poste de gouverneur général du Dominion d'Irlande ; 3° l'attribution au Trésor irlandais de l'annuité de 3 millions de livres sterling qui est actuellement versée par l'Etat libre à l'Angleterre pour l'indemniser des améliorations foncières qui ont été réalisées en Irlande sous le régime anglais.

D'autre part, les travaillistes irlandais s'opposent probablement encore à toute dénonciation unilatérale du traité anglo-irlandais de 1922, et ils exigent que ce traité ne soit modifié que par voie de négociations amicales avec la Grande-Bretagne.

Dans ces conditions, il est vraisemblable que le chef du nouveau gouvernement irlandais ne tardera pas à être en butte aux reproches et aux critiques de ses partisans, républicains séparatistes, dont, depuis dix ans, il a dangereusement excité les aspirations par la politique de surenchères qu'il a menée contre le gouvernement Cosgrave.

La crise et la salutaire pénitence

De même que l'Eglise impose chaque année à ses fidèles une quarantaine de jours de pénitence et de mortification, de même il semble que les circonstances imposent périodiquement au monde des temps de mortification générale et de pénitence.

Et pour nous, chrétiens, les circonstances, qu'est-ce autre chose que la Providence elle-même ? La crise que nous traversons confirme singulièrement notre croyance en un pouvoir supérieur dominant l'univers.

Nous voyons en effet les plus grands économistes donner au malaise général dont souffrent actuellement les peuples des explications radicalement contradictoires. Surproduction, disent les uns, déclin du capitalisme. Point du tout, répondent d'autres, mais manque de confiance universel et restriction volontaire de la consommation. Raisons politiques, économiques, financières sont jetées pêle-mêle, l'une contre l'autre.

A vrai dire, quelques-uns de ces savants avouent ne pas voir de cause bien évidente et considèrent la crise comme un phénomène rentrant dans la catégorie des tremblements de terre.

Des hommes d'Etat se réunissent pour chercher à sortir leurs peuples de l'impasse où ils étouffent et semblent eux-mêmes donner l'exemple du plus complet désarroi. Des gouvernements proclament que seule l'abolition des barrières douanières peut permettre une reprise des affaires et s'empressent de hausser leurs murs protectionnistes.

Et devant l'incompétence des savants, les contradictions des financiers, l'embarras des politiciens, le simple croyant, habitué à voir autour de lui la Providence, n'a-t-il pas raison de dire, comme Sa Sainteté Pie XI le rappelaient dernièrement, que la crise est une épreuve et une punition de Dieu et qu'elle ne se terminera qu'avec l'expiation.

Et, pour ceux dont les convictions sont restées jusqu'ici des traditions superficielles, n'y a-t-il pas un enseignement, une raison de mieux croire en Dieu, à se voir ballottés par des circonstances auxquelles les hommes les plus intelligents ne parviennent pas à trouver des causes humaines indiscutables.

L'homme ayant ainsi fait acte de foi, ayant ainsi tourné les yeux vers le Maître qui dispose à son gré les événements, n'est-il pas naturel que, dans son cœur, jaillisse aussitôt le sentiment de l'espérance. Dieu est pour lui la souveraine justice, mais également la souveraine bonté. C'est de Lui qu'il reçoit l'épreuve et c'est de Lui qu'il attend la délivrance. La foi commande l'espérance et l'espérance est la source de tous les courages, de toutes les patientes, de toutes les résistances.

Tournant les yeux autour de lui, voyant toutes les misères qui l'entourent — ouvriers ne demandant que du travail pour pouvoir gagner le pain des leurs et condamnés au chômage et à la gêne, commerçants ruinés, pauvres gens habitués à vivre des miettes d'un festin qui n'a pas duré — le chrétien se souvient du grand précepte de charité et de la parole du Christ : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous. »

Lui, le chrétien moyen dont la crise a ranimé la foi et réveillé l'espérance endormie, la crise aussi lui donne des raisons de pitié, de solidarité et, pour tout dire, de charité.

Charité envers les éprouvés, vis-à-vis desquels il se sent un privilégié malgré les restrictions qu'il a dû s'imposer, envers lesquels il sent plus impérieusement le devoir qu'à tout homme de penser à son prochain et de l'aider.

Charité envers sa famille, envers ses enfants surtout. Les périodes de grande prospérité avec l'activité fébrile qu'elles imposent, les plaisirs et les délassements extra-familiaux qu'elles permettent, sont les grandes ennemies des enfants. La crise impose sans déshonneur un train de vie moins vaniteux. Chacun reste un peu plus chez soi. Beaucoup de gens découvrent les joies oubliées de la famille. Ils y retrouvent le véritable dérivatif aux soucis de l'heure et du lendemain. Ils reviennent à des devoirs oubliés et à la satisfaction de les accomplir.

Après s'être rapproché de Dieu et avoir, dans la lumière de la foi, trouvé la force et l'espérance, après s'être rapproché de son prochain et avoir dans la charité retrouvé un épanouissement de l'âme insoupçonné, le chrétien moyen revient à lui-même. Et s'il se dit que les épreuves accablant le monde ne sont autre chose que la rançon des péchés d'humanité, péchés des gouvernements pour qui Dieu n'existe pas, péchés des familles pour qui la morale de Dieu n'existe pas, péchés des individus, pour qui la justice de Dieu n'existe pas, il se dit aussi que, plus que beaucoup d'autres, il a sa part dans cette montagne d'injustices, d'immoralités et de blasphèmes.

Et c'est non seulement avec un sentiment de résignation qu'il accepte les difficultés qui l'étreignent et les privations qu'il doit subir, mais aussi avec un grand sentiment d'expiation et de réparation.

Pour beaucoup plus d'hommes qu'on ne

croit, la crise est ainsi une raison de sanctification, une source de foi, d'espérance, de charité, de pardon. Et, à ce titre, bénie soit-elle comme un bienfait de Dieu !

Si après le temps du carême, l'Eglise nous fait revivre le triomphe de la Résurrection, nul doute que, grâce à ces hommes, la Providence nous rendra des jours heureux après nous avoir baignés dans l'épreuve.

Et il est bien probable qu'un simple acte de foi et d'humilité de la part de ceux qui dirigent les peuples hâterait davantage l'aurore de temps meilleurs que les solutions contradictoires qu'ils s'obstinent à chercher à l'écart de Celui qui n'est plus pour eux qu'un préjugé archaïque, une idéologie surannée.

J.-M. D.

Affaires neuchâtelaises

La commission des économies a terminé ses travaux

La Chaux-de-Fonds, 22 février.

Ainsi donc, la commission extraparlamentaire des économies, dont la création fit couler des flots d'encre et s'accompagna de commentaires peu bienveillants, a vécu. Elle a siégé quatre jours et, quoi qu'on en dise, elle a fait d'utile besogne.

Les 28 membres représentaient les intérêts les plus divers de la population neuchâtelaise. Certes, leurs voix ne s'harmonisèrent pas toujours parfaitement. Mais est-ce à dire que ce soit un mal ? Nous ne le croyons pas. Il nous paraît que, dans des assemblées comme celle-là, il est bon qu'une opposition se fasse sentir. Le Conseil d'Etat, qui assistait *in corpore* aux séances de la commission, a pu prendre note des opinions de tous les milieux intéressés.

Nous l'avons dit déjà : la commission extraordinaire n'avait que voix consultative ; sa tâche consistait à suggérer des réformes. Libre au gouvernement d'accepter ou de repousser les suggestions qui lui étaient faites. Le gouvernement, qui avait eu vent de quelques-unes des propositions de la commission, avait pris les devants sur plusieurs points. Ainsi, il a pu réformer, au fur et à mesure qu'elles étaient énoncées, quelques suggestions qui lui semblaient irréalisables dans les circonstances actuelles.

En effet, comme il fallait s'y attendre, certains membres de la commission, qui n'étaient pas suffisamment au courant des affaires de la république, ont fait les propositions les plus saugrenues. Et il était bon que le gouvernement, présent, pût leur répondre sans retard.

A l'issue des quatre séances, un communiqué officiel a été remis à la presse, communiqué dont la Liberté a donné un extrait. En pressions-nous de dire que ce communiqué n'était nullement de nature à éclairer l'opinion publique sur les pourparlers qui ont eu lieu au Château. Il était si vague que d'aucuns se sont demandé si on ne leur cachait pas quelque chose.

Pourquoi entourer d'un tel mystère les débats de cette commission ? Les citoyens n'avaient-ils pas le droit de savoir ce qu'on y avait dit ? Le communiqué officiel, tel qu'il était rédigé, ne pouvait, par son laconisme excessif, que susciter des doutes dans la population. Heureusement, les journaux n'ont pas cru devoir obéir au mot d'ordre et ils ont renseigné plus abondamment leurs lecteurs.

C'est ainsi que nous avons pu savoir que la commission avait passé en revue tous les postes du budget. Tout a été passé au crible avec une patience méritoire.

Nous avons parlé, tout à l'heure, de propositions saugrenues. Il en est plusieurs, en effet, qui prêtèrent à rire. N'a-t-on pas proposé, par exemple, la réduction du nombre des conseillers d'Etat ? Or, ces messieurs sont chez nous au nombre de cinq. Et il faut bien reconnaître qu'il n'y en a pas un de trop. N'a-t-on pas proposé également la suppression pure et simple de l'Université et la remise du service des routes à l'entreprise privée ? Autant de suggestions qui, est-il besoin de le dire, n'ont pu être retenues...

Par contre, on a envisagé d'autres réductions de dépenses qui se justifient pleinement : l'Etat cesserait de pourvoir lui-même aux dépenses de la Chambre de commerce. Une fusion serait envisagée à l'Observatoire entre les postes de directeur et de professeur d'astronomie. La participation de l'Etat aux charges d'assistance serait réduite en tenant compte de la situation financière des communes.

Mais ce ne sont là que des points de détail. Les principales questions abordées furent celles du traitement des fonctionnaires, de l'enseignement et des Eglises.

Malgré l'opposition des socialistes, qui sont partisans du maintien des traitements publics actuels, la commission se déclara en principe favorable à l'idée d'une réduction. Mais il ne s'agirait pas d'une réduction définitive. Une simple retenue de 5 % a été préconisée pour 1932 et les années suivantes, jusqu'au moment

où les finances de la république seraient rétablies. Il semble que, sous cette forme, la réduction des traitements serait acceptée par les intéressés.

La question de l'enseignement a soulevé un important débat. M. Antoine Borel, chef du Département, a pris tout d'abord la parole. Il a présenté un plan complet de réorganisation des écoles. On sait, en effet, que des concentrations s'imposent, qui permettront de réduire sensiblement les dépenses de l'Etat. M. Borel, qui était au courant des suggestions qui seraient faites concernant son Département, a pris les devants. Son exposé, fort complet, a fait excellente impression. On s'est rendu compte, une fois de plus, que le gouvernement n'attendait pas, les bras croisés, qu'on voudrait bien lui faire des suggestions. Il a lui-même étudié tout le problème. Et les propositions qu'il fera sans doute sous peu seront accueillies avec satisfaction.

Quant au Département des cultes, il a fait l'objet, lui aussi, d'un examen approfondi. La commission s'est prononcée pour la suppression de certaines paroisses allemandes. Il a été décidé de même que des démarches seraient faites en vue de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Comme on le voit, la commission a accompli un important travail et qui devait être entrepris un jour ou l'autre. On estime à 700,000 francs la somme des économies envisagées.

Ce n'est pas mal, sans doute. Mais ce n'est pas suffisant pour rétablir l'équilibre financier. En effet, le budget de 1932 se solde par un déficit de 2 millions et demi, dont plus d'un million pour les dépenses de crise. Il ressort donc assez clairement de cet examen que, si on ne veut pas augmenter la dette de l'Etat, de nouvelles ressources sont nécessaires. Et ces ressources nouvelles, c'est l'impôt de crise qui les fournirait...

Nous verrons les 5 et 6 mars si le peuple souverain admet cet argument. T.

Chemins de fer fédéraux

Le Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux s'est réuni hier mardi, à Lucerne, sous la présidence de son nouveau président, M. le conseiller national Walther. Au début de la séance, M. Walther souhaita une cordiale bienvenue à M. Däniker, docteur en droit, directeur de la Banque cantonale zuricoise, qui vient d'entrer au Conseil d'administration, et à M. Paschoud, nouveau membre de la Direction générale.

Le Conseil a approuvé les rapports de la Direction générale sur la gestion pendant les 3^{es} et 4^{es} trimestres de 1931. La Direction générale renseigne à ce propos le Conseil d'administration sur les causes des résultats défavorables du trafic en 1931 ; l'excédent des dépenses dans le compte de profits et pertes sera approximativement de 10 à 12 millions de francs. Cette moins-value est imputable avant tout à la crise économique mondiale. La Direction générale cherchera par tous les moyens à comprimer les dépenses d'exploitation et à les maintenir au-dessous des montants prévus au budget. Elle soumettra au Conseil d'administration, lors du dépôt des comptes annuels pour 1931, un rapport sur de nouvelles mesures qu'elle envisage pour réduire les dépenses d'exploitation.

La Direction générale donna ensuite des renseignements sur l'accord intervenu entre les Chemins de fer suisses et le Syndicat des fabricants suisses de ciment, limitant les transports de ciment par camions. Le Conseil d'administration a ratifié cette convention tarifaire, qui n'est de nature en aucun cas à provoquer le renchérissement des prix du ciment.

Le contrat concernant la fourniture, en 1932, de combustible pour locomotives fut ensuite ratifié, ainsi que les marchés pour la livraison de 60 voitures à 4 essieux et de 160 wagons. Le Conseil vota le crédit de 8,350,000 fr. nécessaire à cette opération.

Pour terminer, la Direction générale donna connaissance de l'état des pourparlers engagés pour la construction d'un bâtiment aux voyageurs à Zurich et fournit quelques informations sur les travaux d'agrandissement de la gare de Berne.

Nouvelle bataille en perspective à Zurich

Les élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de Zurich auront lieu le 17 avril.

NOUVELLES DIVERSES

Le ministre des affaires étrangères italien, M. Grandi, est parti hier mardi pour Genève.

Sir John Simon, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, est aussi parti hier pour Genève.

L'ex-roi Alphonse XIII, accompagné de ses filles, est arrivé, hier mardi, à Constantinople.

LA LOI SUR LE BLÉ

La commission du Conseil national, qui doit s'occuper de la loi sur le blé, a ouvert sa seconde session, à Berne, lundi, sous la présidence de M. Fazan, en présence de M. Musy, conseiller fédéral, de MM. Tanner, directeur de la régie des alcools, et Lässer, de l'administration des céréales. Elle s'est occupée d'abord des deux articles 5 et 6 relatifs à l'approvisionnement et aux prix d'achat du blé indigène, articles qui avaient été réservés.

En ce qui concerne l'approvisionnement, la commission s'est ralliée au texte initial du Conseil fédéral.

En ce qui concerne le prix, la commission a décidé, à l'unanimité, de stipuler ce qui suit, outre les taux allant de 36 à 45 fr. : « Le prix minimum ne doit cependant pas s'élever au double du prix de vente des froments indigènes fixés par l'administration des céréales aux moulins. »

Dans la séance d'hier matin, mardi, la commission a terminé la discussion du chapitre réservé aux blés indigènes. La commission a procédé à une seule modification du projet qui lui était soumis. Elle a décidé que le maximum de 14 fr. serait payé pour la prime de mouture dans les régions dépassant l'altitude de 1100 m. (proposition du Conseil fédéral : 1200 m.).

La commission s'est ensuite occupée des articles allant de 14bis à l'article 21 traitant les meuneries. Les travaux reprendront mardi après midi.

Pendant la séance d'hier après midi, la commission s'est occupée d'une requête présentée par l'Union des meuniers suisses demandant l'introduction de la complète égalisation des frais de transport. De sérieuses objections ont été présentées contre la demande de l'Union des meuniers suisses, par des intéressés des régions-frontières et des requêtes sont parvenues au Département compétent à ce propos. Après une discussion détaillée, la commission s'est prononcée dans le sens du projet du Conseil fédéral.

Les chapitres « Surveillance du trafic en blé » et « Organisation » ont été admis sans aucune modification.

En outre, M. Grimm a remis à la commission une demande invitant le Conseil fédéral à édicter, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été confiés, des dispositions sur l'importation de céréales étrangères à titre d'échange contre des produits d'origine suisse.

UNE NOUVELLE CONFÉRENCE DE M. MUSY

Lundi prochain, 29 février, M. Musy, conseiller fédéral, fera, sous les auspices de la Chambre de commerce de Genève, de la Chambre de l'agriculture et de la Société des arts, une conférence au Victoria-Hall sur *La Suisse dans la crise actuelle*.

Les négociations franco-suisse

Ce matin mercredi, une délégation française est arrivée à Berne afin de poursuivre les négociations entamées à Paris par M. Stucki, du Département fédéral de l'économie publique, en vue de résoudre les difficultés provenant des mesures prises par la France en matière de contingentement.

L'APPRENTISSAGE

La Société d'orientation professionnelle et d'assistance des apprentis à Berne a décidé lundi sa dissolution. Cette société avait été fondée durant la guerre. Elle avait organisé un office pour les hommes et un pour les femmes. Un fonds destiné à fournir des bourses aux apprentis et apprenties avait été créé. Les fonds recueillis par cette institution ont atteint la somme de 86,000 fr., à laquelle il y a lieu d'ajouter des subventions de la ville de Berne pour un montant total de 188,000 francs et du canton de Berne pour un montant de 89,500 francs.

A la demande de la société, l'Office central a passé à partir du 1^{er} janvier aux mains de la ville et du canton de Berne.

Manifestation socialiste interdite

Le Conseil d'Etat de Genève a interdit la manifestation projetée pour ce soir mercredi à l'issue de la séance du Grand Conseil par le parti socialiste, mais il a réservé à celui-ci le droit de tenir son assemblée dans une salle de réunions.

Un professeur suisse à l'honneur



M. le professeur Félix SPEISER, de Bâle, vient d'être nommé membre honoraire du « Royal anthropological Institute » de Grande-Bretagne.

Des chômeurs mécontents

Une assemblée, comptant 1800 chômeurs neuchâtelois, a voté, à l'unanimité, la résolution suivante :

« Dix-huit cents chômeurs de l'industrie horlogère et autres métiers, réunis en assemblée à la salle communale de La Chaux-de-Fonds, le lundi, 22 février, après avoir entendu un rapport sur l'ordonnance d'application réglant le service des allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère, constatent que les normes prévues par cette ordonnance sont dérisoires, que l'existence des chômeurs et de leurs familles deviendra impossible.

Pour ces raisons, l'assemblée, unanime, proteste avec énergie contre les décisions du Conseil au sujet de la caisse de crise. Elle charge son comité et le comité du cartel cantonal neuchâtelois de continuer leurs démarches auprès des autorités pour obtenir une modification des conditions fixées par l'ordonnance du 15 février. »

Les conseillers aux Etats tessinois



M. ANTONIO RIVA, conseiller aux Etats tessinois, que le parti conservateur a décidé de reporter comme candidat aux prochaines élections.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Encore des sans-travail

La direction des filatures de chappe de Kriens et d'Emmenbrücke (Lucerne) communiqué, par voie d'affichage dans ses locaux, que la direction générale se voit forcée, en raison de la crise, de limiter dans de larges mesures la fabrication française et de fermer les filatures suisses de Kriens et d'Emmenbrücke, durant les prochains mois. Ces mesures de caractère passager atteignent environ 900 à 1000 ouvriers et ouvrières.

LES SPORTS

Le football suisse

Un des arguments des clubs de ligue nationale contre le système actuel de championnat est le nombre trop réduit des parties officielles. En effet, chaque club joue huit matches sur son terrain, et l'année prochaine il n'en jouera plus que sept. Ces chiffres ne permettent pas aux équipes d'encaisser des recettes satisfaisantes. Il est hors de doute qu'une modification devra intervenir, car il faut compter au minimum quatorze matches par tour pour pouvoir envisager une saison un peu convenable, tout au moins du point de vue financier. Par ailleurs, les clubs de cette ligue devront être exemptés des deux premiers tours de la coupe. Si, par exemple, ils sont quinze, ils ne devront entrer en lice que lorsque les clubs primitivement engagés ne seront plus que dix-sept, ce qui donnera un chiffre total de trente-deux équipes.

Pour ladite coupe, après le recours d'Aarau, rejeté, on a maintenant le recours de Young-Boys contre la qualification des joueurs Hart et Friedmann (Lausanne-Sports) : le premier, qui vit plusieurs mois chaque année en Angleterre, ne pourrait, paraît-il, pas être assimilé à un étranger résidant en Suisse depuis trois ans. Quant au second, Friedmann, Young-Boys conteste sa qualification d'étudiant inmatriculé à peu près dans les mêmes termes que Lausanne-Sports l'a fait dans l'affaire Servette-Rappan-Rier.

On va ainsi, peut-être, assister à ce spectacle assez drôle de Lausanne, obligé pour se défendre d'employer les mêmes arguments que Servette et — qui sait — de faire cause commune avec lui !

Fort de son droit, le club genevois attend avec calme qu'il soit définitivement statué sur son sort.

NÉCROLOGIE

L'ancien ambassadeur de Bunsen

Nous avons annoncé, l'autre jour, la mort de Maurice de Bunsen, fils de l'ancien ambassadeur de Prusse à Londres, le baron von Bunsen. Celui-ci s'étant marié avec une Anglaise, ses fils devinrent Anglais. Sir Maurice était, au début de la guerre, ambassadeur d'Angleterre à Vienne.

Nouvelles financières

De l'or français

426 barils d'or venant des Etats-Unis, valant près de 600 millions de francs français, ont été débarqués à Cherbourg. Six barils sont tombés accidentellement à la mer. Des scaphandriers sont partis immédiatement pour rechercher cet or représentant 10 millions de francs.

A LA CHAMBRE FRANÇAISE

Paris, 23 février.

A l'ouverture de la séance, la présidence a prononcé l'éloge funèbre de M. Rieder, député de Rillauville, décédé récemment, puis la parole a été donnée à M. Tardieu.

Tandis que celui-ci gravissait les marches de la tribune, la majorité applaudit, quelques députés socialistes poussèrent des cris hostiles. Le silence se rétablit pour la lecture de la déclaration ministérielle. La majorité applaudit chaleureusement les passages concernant les réparations, la conférence du désarmement et l'accord franco-britannique.

Les interpellations ont commencé ensuite. M. Cachin, communiste, est monté à la tribune, tandis que la majorité des députés a gagné les couloirs.

M. Cachin a déclaré que le ministère qui se présentait devant la Chambre était un ministère de combat contre le prolétariat.

M. Chabrun, du groupe républicain-socialiste, s'est étonné de la suppression du sous-secrétariat de l'éducation physique. Il a passé en revue les divers ministères du cabinet et a critiqué l'œuvre de M. Flandin. Il a rappelé l'affaire de l'Aéro-postale. Il a déclaré que M. Tardieu était mieux à la guerre qu'aux affaires étrangères.

M. Renaudel, socialiste, a interpellé, à son tour, sur la politique du gouvernement. M. Tardieu, dit-il, s'est engagé dans un ministère de conciliation. La tonalité du gouvernement ne s'est pas modifiée. C'est encore un gouvernement de droite. Nous ne voulons pas que le plan de désarmement déposé à Genève devienne une juxtaposition d'armements. Il ne suffit pas, pour renforcer la Société des nations, de lui donner une force de combat. Il faut, avant tout, renforcer son autorité morale.

M. Delesalle, de la gauche sociale et radicale, a critiqué dans le même sens que les orateurs précédents l'organisation nouvelle du ministère de la défense nationale.

M. Léon Meyer, radical-socialiste du Havre, a déploré la suppression du ministère de la marine marchande au moment où sévit une crise d'une gravité exceptionnelle.

M. Brocard, président de la commission de l'aéronautique, a interpellé sur la situation faite à l'aéronautique et la défense nationale par la nouvelle organisation des départements ministériels.

M. Ossola, indépendant, a demandé qu'un débat fut prochainement institué sur un rapport qu'il a fait concernant la réorganisation du ministère de l'Air.

M. Bergery, radical-socialiste, a interpellé le gouvernement sur sa politique générale au point de vue extérieur. Il a déclaré que M. Tardieu, en conditionnant le désarmement à la sécurité n'a pas parlé autrement que M. Maginot. Le plan actuel est le refus du désarmement. La majorité n'a pas l'autorité morale nécessaire pour mener à bien la politique du désarmement. (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

M. Renaître, indépendant de gauche, a interpellé sur la suppression du ministère de l'Air.

M. François Albert, radical-socialiste, a qualifié le ministère actuel de ministère d'extrême-onction. Il a rappelé au président du Conseil les promesses qu'il fit il y a deux ans dans les précédentes déclarations ministérielles : prospérité, outillage national, remboursement aux contribuables du trop perçu. (Rires à gauche.)

M. François Albert a déclaré que son groupe a l'intention d'aider le gouvernement en ce qui concerne le budget en réduisant au minimum ses interventions. Mais il s'est demandé quelle sera l'attitude de ceux qui siègent de l'autre côté de l'assemblée et qui désirent peut-être faire traîner le budget en longueur.

Il a noté que M. Cathala a été remplacé à l'Intérieur par une sorte de directeur général qui présidera aux élections de demain. Il a demandé si la disgrâce de M. Cathala, qui fut le commissaire de M. Mandel, ne devait pas être considérée comme la disgrâce de celui-ci. Comparant M. Tardieu à Alcibiade, il a conclu : « Vous savez où il a conduit sa patrie ? La démocratie ne saurait vous suivre. » (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

La clôture a été prononcée. On lit deux ordres du jour : un de M. Herriot, prenant acte des déclarations gouvernementales, repoussant toute addition et passant à l'ordre du jour ; un autre de MM. Pic, Puech, Cotty et Blanc par lequel la Chambre, attachée fidèlement à l'organisation de la paix dans le respect des traités, appréciant les déclarations

du gouvernement, lui exprime sa confiance, et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

On a entendu M. Blanc, cosignataire de l'ordre du jour qui, applaudi par la majorité, a déclaré que le pays entier attend des mesures qui mettront fin à la crise économique et assureront la paix.

M. Tardieu a pris la parole. Il a remercié la Chambre de l'atmosphère de bienveillance pour cette première rencontre, ajoutant que ni les ministres, ni le programme ne peuvent soulever les passions. Il a indiqué que la tâche la plus urgente est le vote du budget. Puis il s'est expliqué sur la création du ministère de la défense nationale, déclarant que l'idée en remonte à Freycinet, et qu'elle a été reprise depuis lors par tous les partis. Cette réforme ne pouvait être ajournée et présente des avantages à tout point de vue : économie et ordre. De plus, dans les conférences internationales, a ajouté M. Tardieu, notre thèse sera défendue plus facilement quand nous pourrons dire : La défense est une unité vivante.

M. Tardieu a estimé que les orateurs qui ont été entendus ne sont pas tellement opposés à la création de ce ministère. Ils le conçoivent peut-être différemment.

Faisant allusion à l'intervention de M. François Albert, il a déclaré que le récent débat sur la date des élections et sur le mode d'élection n'a pas grandi le régime parlementaire. Ce qu'un gouvernement peut faire de mieux dans un tel débat, c'est de ne pas y être.

M. Herriot a estimé que la constitution du ministère de la défense nationale est au centre du débat. Les radicaux-socialistes n'y sont pas opposés en principe, mais ils lui reprochent d'avoir été improvisé. Quant à la question électorale, M. Herriot estime qu'elle sera réglée par le Sénat. Les radicaux-socialistes voteront contre l'ordre du jour de confiance. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

M. Franklin-Bouillon a dit qu'il ne pouvait apporter son vote à un gouvernement qui n'était pas d'union nationale. Les élections allemandes doivent montrer la situation véritable.

M. Duclos, communiste, est monté à la tribune. Il s'est livré à une telle violence de langage que le président a menacé de lui retirer la parole, ce que la Chambre a décidé à mains levées.

Bagarre

M. Blum a expliqué son vote de sa place. M. de Saint-Just l'a accusé d'être l'avocat de l'Allemagne. Les socialistes furieux ont réclamé des sanctions, puis se sont précipités vers la droite. Une violente bagarre s'est produite. Une trentaine de députés socialistes ont forcé le barrage des huissiers pour arriver jusqu'à M. de Saint-Just qui était protégé par ses amis.

Les socialistes ayant regagné leur place, M. Grumbach a déclaré que la Chambre était unanime à blâmer des paroles infâmes, qui ont déjà provoqué l'assassinat de Jaurès. M. Blum a préconisé de nouveau le désarmement immédiat. Il a déclaré que la majorité « réactionnaire », depuis 1928, a modelé ses gouvernements à son image. Elle a maintenant celui qui lui ressemble le plus, mais au moment où elle va disparaître.

Le vote de confiance

Le président a mis aux voix l'ordre du jour de confiance qui a été adopté par 309 voix contre 262.

M. Tardieu est parti pour Genève

Paris, 24 février.

Après la séance de la Chambre, M. Tardieu est parti immédiatement pour Genève.

Au Sénat

Paris, 23 février.

Au Sénat, pendant la lecture de la déclaration ministérielle par M. Reynaud, garde des Sceaux, un grand silence a régné. Par contre, l'allusion aux luttes des partis et la fixation de la date des élections ont été accueillies par des bravos et des interruptions ironiques. Les mêmes manifestations se sont renouvelées au passage relatif à la réforme électorale. La conclusion a été longuement applaudie, tandis que la gauche était redevenue silencieuse.

M. Chéron a déposé son rapport sur la réforme électorale : puis la séance a été levée.



LE TROISIÈME CABINET TARDIEU

Au premier rang, M. Tardieu entre M. Laval, à droite, et M. Reynaud, à gauche.

La conférence du désarmement

Genève, 23 février.

La délégation suisse a remis au bureau de la conférence un memorandum énumérant les suggestions concrètes faites par M. Motta dans ses discours du 16 février. Ces suggestions déjà connues n'ont aucun caractère limitatif et la délégation se réserve d'en préciser la portée ou de formuler de nouvelles suggestions au cours des travaux de la conférence. Donnant suite à l'appel adressé par le bureau de la conférence du désarmement, deux délégations, celle de l'Empire britannique et celle du Japon, viennent également de déposer des propositions assez complètes au sujet du désarmement. Ces propositions demandent la diminution du tonnage des navires de ligne, l'interdiction des bombardements aériens et de la guerre chimique et bactériologique.

La proposition britannique recommande l'établissement d'une commission permanente du désarmement, devant surveiller l'application de la convention qui pourrait résulter des travaux de la conférence.

Genève, 24 février.

Dans une séance tenue hier après midi mardi, le bureau de la conférence pour la limitation et la réduction des armements a décidé de recommander à la conférence de suspendre ses travaux pendant deux semaines, à partir du 19 mars. Le bureau recommande, en outre, à la conférence d'autoriser la commission générale à créer les commissions de la conférence, en particulier les quatre commissions : militaire, navale, aérienne et budgétaire.

Un prétendu accord entre la France, l'Angleterre et l'Italie ?

Londres, 23 février.

La Chicago Tribune publie une dépêche de Londres selon laquelle l'Angleterre, la France et l'Italie ont signé un accord pour maintenir le statu quo dans la Méditerranée jusqu'à ce que la situation en Extrême-Orient ait abouti à une solution qui satisfasse les trois pays.

Ce document, dénommé Pacte secret de Malte, a été signé à La Valette à la fin de la semaine dernière par les commandants en chef des escadres des trois pays qui avaient reçu les pleins pouvoirs de leurs gouvernements respectifs.

Le préambule affirme expressément que le pacte n'est en aucune manière une alliance, mais qu'il préface une action commune à entreprendre en Chine, sans que les flottes soient détournées de leur surveillance par des nécessités européennes. Les trois flottes pourront ainsi être mises en service en Extrême-Orient aussi longtemps que les besoins s'en feront sentir.

La raison qui motive cette forme particulière d'accord, dit la Chicago Tribune, a été le souci d'éviter le contrôle de Genève.

S'il s'était agi d'un traité ordinaire, le document aurait dû être soumis à la Société des nations et, par conséquent, au Japon également. On rapporte que l'accord serait l'œuvre de M. Ronald Graham, ambassadeur d'Angleterre à Rome, qui est attendu prochainement à Londres.

Paris, 23 février.

Dans les milieux autorisés, on déclare que cette information est fantaisiste et dénuée de tout fondement.

Le Fr. Schacht

La Gazette populaire de Cologne, parlant des démarches de Hitler pour trouver un candidat à la présidence du Reich qui ralliat toutes les droites, constate qu'on n'a jamais démenti que des démarches pareilles aient été faites auprès de M. Schacht, ancien président de la Reichsbank.

Le journal catholique rhénan rappelle à ce propos que le Dr Schacht a été très malmené naguère dans une brochure hitlérienne intitulée : *Politique mondiale maçonnique*, écrite par le grand polémiste du parti, M. Rosenberg.

Dans ce factum, il est parlé de M. Schacht en ces termes :

« Il est à présumer que, pendant que le peuple qui travaille est courbé sous le joug de l'esclavage, les grands baillis de la maçonnerie allemande font d'excellentes affaires. Nous voyons, en effet, le directeur des chemins de fer allemands internationalisés tirer ses 250,000 mares d'appointements, ce même que le Fr. Schacht, ancien président de la Reichsbank, touchait ses 340,000 mares, auxquels on a ajouté un palais princier installé aux frais de l'Etat. »

Voilà ce que disait hier la presse hitlérienne. Aujourd'hui, le Fr. Schacht est un des chefs de la Ligue antigouvernementale de Harzburg et Hitler aurait voulu le hisser sur le pavois comme président du Reich !

Les chômeurs anglais mécontents

Londres, 24 février.

Hier mardi, pour protester contre l'enquête ordonnée par le gouvernement sur les moyens d'existence de tout chômeur qui reçoit une indemnité, les chômeurs des divers quartiers de Londres ont décidé d'envoyer une délégation à la Chambre des communes, auprès de sir Henry Petterton, ministre du travail, et de l'appuyer par une réunion considérable. Dès 5 h. de l'après-midi, des cortèges d'hommes et de femmes partaient des quais de la Tamise et de divers points de Londres pour opérer leur jonction à Hyde Park. La nouvelle du refus de sir Henry Petterton de recevoir la délégation fut accueillie par des huées. D'énormes forces de police furent placées devant les grilles du Parlement. Les chômeurs se sont rendus à divers points de concentration de la capitale.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Les combats au nord de Changhaï

Changhaï, 23 février.

Les rapports chinois annonçant une grande victoire de leurs troupes sur l'aile droite japonaise à Kiang-Ouang semblent correspondre à la réalité.

Les Chinois, en se dirigeant sur Woosung, ont opéré un mouvement qui a débordé l'aile droite japonaise qui a battu en retraite tandis que les Chinois reprenaient Miao-Hong-Tchen occupé auparavant par les Japonais.

L'offensive sur Kiang-Ouang continuerait encore et les troupes chinoises ne veulent pas céder le moindre terrain. Cependant, dans ce secteur, le bombardement a repris de plus en plus intense.

Changhaï, 23 février.

L'artillerie chinoise a tiré pendant toute la nuit dans la direction de Hong-Kéou. La plupart des obus passant au-dessus du consulat britannique sont tombés dans la rivière Onang-Poo. Trois d'entre eux ont touché le croiseur Libia.

Changhaï, 24 février.

Le gouvernement de Nankin a décidé de charger Tsai Tin Kai, commandant de la 19^{ème} armée, de la direction de toutes les armées chinoises qui campent autour de Changhaï.

Les Chinois des districts de Chapeï ont déclenché, contre les Japonais, au cours de

la nuit dernière, une attaque soutenue par le feu des mitrailleuses et par un bombardement de grande envergure qui a atteint les quartiers habités par des ressortissants japonais et y a causé de graves dégâts.

Un boycottage américain des produits japonais ?

Washington, 24 février.

L'idée d'un boycottage dirigé contre le Japon continue de préoccuper l'opinion amenant de nouvelles pétitions favorables et des déclarations en sens contraire. Les milieux officiels étudient avec la plus grande attention le sentiment populaire, car c'est de lui que dépendra surtout que les Etats-Unis collaborent ou non avec la Société des nations si celle-ci décidait le boycottage. Les Etats-Unis attendront donc une décision de la Société des nations avant de prendre position dans le conflit d'Extrême-Orient.

Bien que l'idée d'un boycottage ait fait des progrès dans certains milieux, elle est encore extrêmement éloignée d'une réalisation, car la Maison-Blanche a fait savoir qu'elle est défavorable aux pétitions présentées. La majorité des sénateurs ont manifesté ouvertement leur opposition.

La réponse du Japon à la Société des nations

Tokio, 24 février.

Le gouvernement japonais a envoyé sa réponse à la note de la Société des nations.

FRIBOURG

Quatrième concert d'abonnement à Morat

On nous écrit :

L'avant-dernier concert d'abonnement de Morat aura lieu dimanche prochain, 28 février, à 8 h. 1/2, avec le concours de l'éminent violoncelliste Diran Alexanian, le distingué collaborateur de Pablo Casals à l'Ecole normale de musique, à Paris, qui fut le maître de maint violoncelliste suisse de la jeune génération, en particulier aussi de Mme Tschachtli-Brugger. Ce sera l'unique récital que cet artiste donnera en Suisse.

Voici ce qu'a écrit le regretté Jean Huré sur Alexanian : « Diran Alexanian, sans le moindre arrivisme, s'est créé, dans le monde musical, à Paris, un nom considéré. Nul ne s'est trompé sur sa véritable nature, qui est sérieuse et recueillie, ennemie de tout « bluff » et des effets, par quoi, généralement, les virtuoses attirent à eux l'attention. Virtuose, il l'est seulement par la connaissance approfondie de son instrument, mais il méprise les succès faciles et se plaît à l'exécution des œuvres anciennes ou de celles, parmi les modernes, qui lui paraissent renfermer quelque mérite et révéler quelque tempérament. Il faut ajouter que Diran Alexanian est un esprit délicat, pondéré, cultivé, et qu'il sent, et comprend, bien d'autres esthétiques que la musicale. »

Tristan Klingsor s'exprime, à son tour, comme suit : « M. Diran Alexanian les a fait jouer (les œuvres de Jean Huré), l'autre soir, à l'Ecole normale de musique, avec cette pénétration, ce souci de la juste expression qu'il apporte dans toutes ses interprétations. Homme modeste, uniquement préoccupé de la beauté, il écarte toute ostentation et tient la baguette avec simplicité. »

Le programme comprend la Sonate de Locatelli, la Quatrième suite (mi bémol majeur) de Bach, pour violoncelle seul, la Sonate de Debussy, l'Élégie de Fauré, Kol Nidrei de Max Bruch, la Toccata de Frescobaldi-Cassado, et l'Abelle de Schubert. M. Alexanian sera accompagné par M. Willi Girsberger, de Berne.

Mise en garde

De la Direction de la police cantonale :

Il a été constaté, ces derniers temps, que des personnes font des quêtes, ou vendent des cartes postales illustrées, soi-disant en faveur d'œuvres de bienfaisance, sans autorisation de la Direction de police. Il y a lieu d'être prudent à ce sujet et d'éconduire ces quêtesurs et vendeurs non munis d'une autorisation de la police. Dans ce dernier cas, le public fera bien d'aviser tout de suite la préfecture du district.

Les deux conférences

du R. Père Briault

Une première conférence aura lieu ce soir mercredi, à 8 h. 1/2, à la Grenette, sur *L'évolution africaine*. La seconde aura lieu demain jeudi, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, au théâtre Livio, sur *Les missions catholiques, écoles de civilisation*.

Exposition cantonale d'aviculture

La dixième exposition cantonale de poules, lapins et pigeons, organisée par la Société d'aviculture de Châtères, les 20 et 21 février, a eu un gros succès, tant sous le rapport des inscriptions que sous celui des visiteurs.

A la première exposition cantonale, le nombre des sujets exposés n'était pas même de 400, alors qu'à celle de Châtères ce nombre a atteint le chiffre de 1400.

Il est vrai que l'organisation de l'exposition de Châtères a été grandement facilitée par la magnifique serre qui a été mise à la disposition du comité d'organisation par la Société des cultures maraîchères. Jamais, peut-on dire, les animaux ne se sont vus à pareille fête pour ce qui concerne l'installation.

Ce qui fait plaisir en visitant les expositions d'aujourd'hui, c'est de constater que, dans chaque division, l'élevage n'est plus l'apanage de quelques amateurs des villes, mais qu'il a de nombreux adeptes à la campagne et que le nombre des races a été considérablement diminué pour n'arriver qu'à sélectionner celles qui donnent le plus grand rendement.

Au dîner de dimanche, à l'hôtel de la Couronne, des discours ont été prononcés par M. Johner, président de la Société de Châtères ; M. Collaud, chef de service au Département de l'agriculture ; M. Morard, président de l'Union des paysans fribourgeois ; M. Barbey, président de la Fédération cantonale des sociétés d'aviculture ; M. Meyer, préfet, et M. le professeur Benninger, rédacteur du *Paysan fribourgeois*.

Ajoutons que M. le conseiller d'Etat Savoy, empêché de se rendre à Châtères, avait envoyé aux organisateurs de l'exposition une lettre des plus sympathiques, les remerciant pour leur précieuse contribution à la cause de l'élevage de la volaille et des lapins dans le canton et félicitant la Fédération de son persévérant travail, qui a déjà produit des fruits si remarquables.

Des sociétés d'aviculture existent aujourd'hui dans tous les districts et le nombre des sociétés a plus que doublé depuis dix ans ; c'est dire qu'il est possible de faire pénétrer maintenant l'élevage de la volaille, qui est si rémunératrice, dans toutes les exploitations agricoles du canton.

Football-Club Fribourg

Dans les spacieuses salles de son nouveau local, à l'hôtel de la Croix-Blanche, le Football-Club Fribourg aura, ce soir mercredi, sa première assemblée générale, à 8 h. 1/2. Il est adressé un pressant appel à tous les membres honoraires, libres, actifs et passifs d'assister à cette réunion, car il sera discuté des questions très importantes.

Dernière heure

La guerre sino-japonaise

La bataille au nord de Changhaï

Changhaï, 24 février.

(Reuter.) — Une escadrille d'avions de bombardement japonais a survolé, ce matin mercredi, les positions chinoises qu'elle a systématiquement bombardées. Puis, à 10 heures, l'ordre d'une avance a été donné. L'infanterie japonaise, appuyée par des tanks, des autos blindées, est venue à son tour attaquer les positions chinoises.

A la fin de la matinée, la bataille fait rage. Plusieurs avions de bombardement chinois ont attaqué le quartier général de campagne japonais, près de Kouang Ouan. Leurs projectiles ne sont tombés qu'à 30 mètres de leur objectif.

Les obus tombés sur la concession internationale de Changhaï

Changhaï, 24 février.

(Havas.) — En réponse à une protestation faite par les autorités anglaises, françaises, italiennes et américaines, les autorités chinoises ont exprimé leur regret de ce que des obus fussent tombés dans la concession internationale. Elles en rejettent cependant la responsabilité en raison du fait que les Japonais utilisent la concession comme base de leurs opérations.

Les inquiétudes de l'Europe

Amsterdam, 24 février.

Le Volk dit apprendre que, étant donnée la situation d'Extrême-Orient, l'état-major naval hollandais a l'intention de tenir disponibles, autant qu'il est possible, le personnel et le matériel des Indes néerlandaises afin d'être prêt à toute éventualité.

Londres, 24 février.

Parlant de l'arrivée à Genève de sir John Simon et de M. Tardieu, le Times écrit que, si désirable que soit un accord sur les armements, un règlement du conflit sino-japonais est considéré comme d'une importance plus pressante. La prolongation de ce conflit est une sorte de répudiation de l'œuvre de la conférence de Genève.

Rome, 24 février.

Hier mardi, à la Chambre italienne, M. Coselschi a déposé une interpellation sur les origines et le développement du conflit sino-japonais et la position des intérêts italiens dans l'affaire. Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a répondu que M. Grandi fera une déclaration lors de la discussion du budget des affaires étrangères et a demandé le renvoi de l'interpellation. La Chambre en a ainsi décidé.

L'Angleterre demandera l'annulation des dettes de guerre

Londres, 24 février.

Selon le Daily Herald, de hauts fonctionnaires britanniques élaborent un plan de campagne pour les prochaines discussions avec les Etats-Unis au sujet des dettes de guerre.

M. Caillaux est pour l'annulation des dettes de guerre

Paris, 24 février.

(Havas.) — Sous les auspices de l'association de la presse étrangère en France, M. Caillaux a fait, hier soir, mardi, une conférence sur la crise économique mondiale, au cours de laquelle il a déclaré que les traités avaient complètement fait faillite quant à leurs conséquences économiques. Il s'est déclaré partisan du coup d'éponge sur l'ardoise, en matière de dettes, avec des aménagements suffisants pour que l'Allemagne ne se trouve pas dans une situation privilégiée vis-à-vis des autres nations.

Les tarifs douaniers anglais

Londres, 24 février.

(Havas.) — Au cours des débats à la Chambre des communes, M. Chamberlain a énuméré les modifications apportées par le gouvernement à la liste primitive des produits étrangers entrant en franchise. Après plusieurs interventions, notamment de M. Amery, ancien ministre des colonies, un amendement conservateur tendant à distraire la viande de la liste des produits entrant en franchise a été rejeté par 341 voix contre 44.

Desordres en Angleterre

Bristol, 24 février.

(Havas.) — Des scènes de désordre ont eu lieu à Bristol à la fin de la soirée d'hier mardi. Dans les principales artères de la ville, les manifestants ont brisé les devantures des magasins et arrêté la circulation des voitures particulières. D'importants contingents de police ont été envoyés sur les lieux pour disperser les manifestants.

Les funérailles du roi de Saxe

Dresde, 24 février.

Les funérailles de l'ex-roi de Saxe, lundi, ont donné lieu à des manifestations qui n'auraient été ni plus solennelles, ni plus officielles si la Saxe était encore un royaume.

La dépouille mortelle de Frédéric-Auguste a été transportée à l'église de la cour sur un affût de canon traîné par quatre chevaux. Le bâton de maréchal et les décorations du roi étaient portés en tête du cortège. Le cercueil était enveloppé dans l'étendard de la maison de Wettin. Derrière lui marchaient les membres du clergé, les chasseurs de la garde royale, la famille royale et les officiers du corps d'armée de Dresde, les députations d'anciens combattants et les corporations d'étudiants en grande tenue, avec leurs étendards voilés de crêpe.

Le colonel von Hindenburg, fils du président

de Reich, représentait celui-ci. L'ex-kronprinz était représenté par son fils, le prince Hubert, et l'ex-kaiser, lui-même, avait envoyé un délégué.

On remarquait également la présence de tous les anciens généraux de l'armée saxonne ainsi que du ministre saxon.

Deux femmes sont mortes d'émotion pendant le transfert à l'église du cercueil contenant la dépouille mortelle, et un grand nombre de personnes se sont trouvées mal sur le parcours du cortège funèbre. Les postes sanitaires ont donné leurs soins à plus de 100 personnes.

Mgr Besson en audience pontificale

Rome, 24 février.

Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a été reçu en audience par Pie XI.

La fiche maçonnerie du maréchal Foch

Paris, 24 février.

De la Croix : Le Petit Champenois a retrouvé la fiche maçonnerie dressée au temps du général André sur le maréchal Foch, qui commanda à Chaumont :

« Clerical dangereux, ayant un frère jésuite et allant régulièrement à la messe. »

A l'encre rouge, un fonctionnaire du cabinet André avait ajouté : « Dangereux. A mettre au rancart. »

On sait que d'autres généraux et colonels, parmi les meilleurs, étaient marqués du même signe, mais que, au lieu d'être mis au rancart, ils furent à même de faire valoir leurs mérites et de conquérir des droits à la reconnaissance de la France.

Deux enfants anglais tués par l'effondrement d'une mine

Llanynpia (Glamorgan, Pays de Galles), 24 fév. (Havas.) — Le plafond d'une mine abandonnée dans laquelle jouaient des enfants s'est écroulé sur ces derniers. Deux d'entre eux ont été tués.

A Cherbourg, quatre barils d'or tombent à la mer

Cherbourg, 24 février.

Un accident s'est produit, hier mardi, au cours du déchargement des 26 barils d'or arrivés par le Berengaria. Quatre barils contenant des lingots — environ 5 millions d'or — avaient été posés sur un plateau qu'une grue devait amener à quai. Soudain la chaîne qui soutenait ce plateau se brisa et les barils, basculant, tombèrent dans le vide sans atteindre personne et coulèrent au fond du bassin.

Il n'a pas été possible jusqu'à présent de les en retirer. Des scaphandriers vont être demandés pour procéder au repêchage de la cargaison, opération d'autant plus délicate que les barils se sont écrasés et que le contenu de l'un d'eux git au fond de l'eau.

SUISSE

Les propositions suisses à la conférence du désarmement

Genève, 24 février.

Voici le texte des propositions suisses déposées sur le bureau de la conférence du désarmement :

1^o Acceptation du projet de convention élaboré par la commission préparatoire, comme base de discussion.

2^o Défense de dépasser le niveau actuel des armements, qui doit être considéré en tout état de cause comme point de départ des limitations futures.

3^o Limitation des armements par voie budgétaire et par voie de diminution directe de certaines catégories de matériel de guerre. Modalités d'application à réserver.

4^o Contrôle international de l'aviation civile.

5^o Publicité la plus large de tous armements.

6^o Interdiction des armes nettement agressives (offensives) : artillerie lourde, tanks, avions de bombardement.

7^o Interdiction absolue de la guerre chimique et bactériologique ; défense de jeter des bombes aériennes ; prohibition des bombes incendiaires.

8^o Institution d'une commission permanente du désarmement, chargée de l'exécution des mesures adoptées.

Contre Bata

Aarau, 24 février.

Une interpellation a été déposée au Grand Conseil par le groupe bourgeois et paysan. Le gouvernement est invité à déclarer s'il a connaissance du projet de la société tchèque Bata de construire de nouvelles fabriques de chaussures et quelles mesures il compte prendre à l'égard des demandes formulées par cette entreprise pour faire entrer en Suisse des ouvriers étrangers.

Un tireur imprudent

Zurich, 24 février.

La cour d'assises a condamné pour homicide par imprudence le cafetier Julius Schöen, à six semaines d'emprisonnement, avec sursis.

Le 22 août 1931, Schöen avait tiré dans son jardin, contre une casserole. Un des projectiles traversa la paroi d'une maison située à près de 200 m. de là et tué Mme Vogel-Stussi, qui se trouvait dans son appartement.

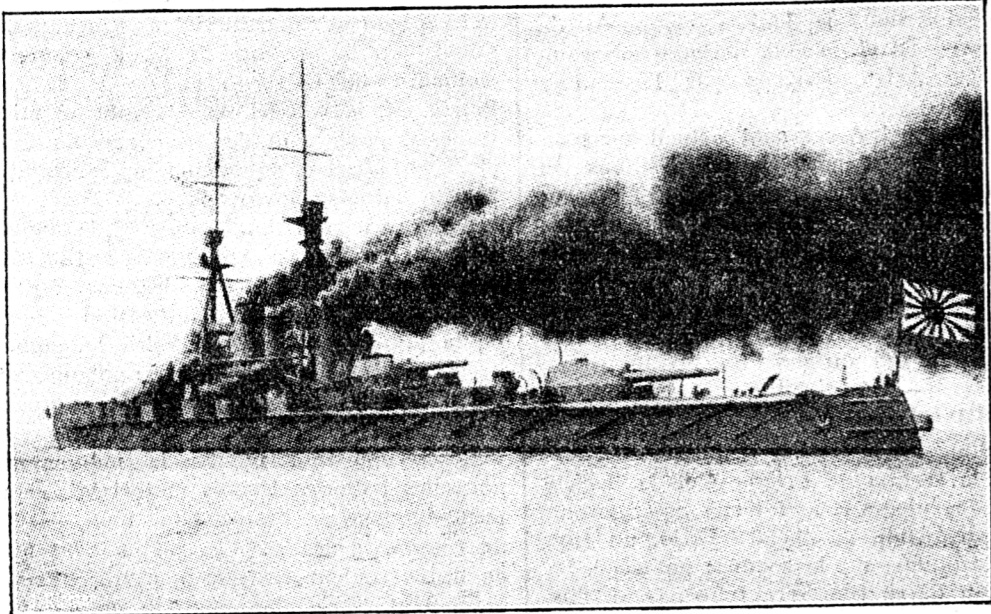
Une indemnité de 11,000 fr. a été allouée à la famille de la victime.

Calendrier

Judi 25 février

Saint MATHIAS, apôtre

Saint Mathias fut choisi par les apôtres, après l'Ascension du Sauveur, pour remplacer le traître Judas. Le nouvel apôtre prêcha l'évangile en Judée et en Ethiopie ; il fut lapidé et on lui trancha la tête.



LE CROISEUR JAPONAIS « HARUNA »

Députés communistes français congédiés

Paris, 23 février.

Le Bureau général du parti communiste a décidé de refuser l'investiture pour les prochaines élections à cinq députés sortants : MM. Berthon, Doëblé, Desoblin, Béron et Fraisseix.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un aviateur australien blessé

On mande de Melbourne que l'aviateur australien Ulm, connu pour sa participation aux vols du Southern-Cross de Kingsford Smith, a heurté des fils à haute tension alors qu'il revenait d'une réunion d'aviation qui avait eu lieu à Laverton (ouest de l'Australie).

L'appareil a pris feu. L'aviateur et son compagnon ont été grièvement blessés.

Ouvriers ensevelis

Hier mardi, au confluent des vallées du Var et de la Tinée (sud de la France), une mine a provoqué un éboulement. Six ouvriers qui se trouvaient à cet endroit ont été ensevelis. Cinq d'entre eux sont morts et le sixième est grièvement blessé.

SUISSE

Mort à la montagne

Deux jeunes gens de Montreux, MM. Lutz et Lorenz, étaient partis, samedi, de Sion, pour faire l'ascension du Wildstrubel et descendre sur la Lenk. Arrivé au haut d'une paroi abrupte, dimanche, à 5 heures, Lorenz, épuisé, dut s'arrêter. Son compagnon descendit à la Lenk chercher du secours. Quand on arriva sur place, Lorenz était mort d'épuisement. Son corps a été ramené à Montreux.

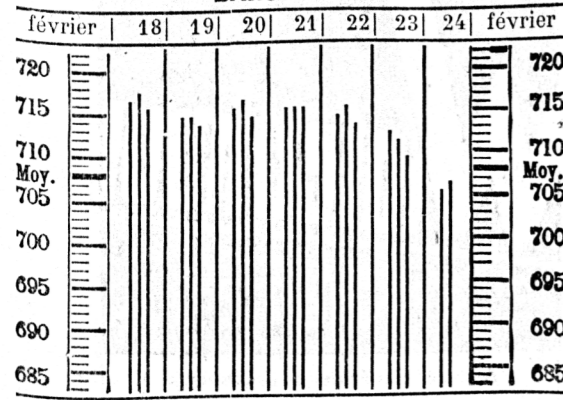
Enfant disparu

Un jeune garçon de 11 ans, de Sempach, Jules Helfenstein, a disparu depuis quelques jours. On craint qu'il ne se soit aventuré sur le lac de Sempach gelé et que la glace n'ait cassé.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

24 février

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE

février	18	19	20	21	22	23	24	février
7 h. m.	-5	-14	-11	-6	-9	-7	2	7 h. m.
11 h. m.	4	-2	-1	-3	0	0	5	11 h. m.
7 h. soir	-3	-3	-1	-3	0	4		7 h. soir

AVIATION

Le record de distance

Un aviateur américain, M. Browne, a pris le départ hier mardi de l'Etat du Maine (Etats-Unis), pour tenter le record de distance en ligne droite. Bien que Brown n'ait pas indiqué la direction qu'il comptait suivre, on croit qu'il va essayer d'atteindre une ville de l'Amérique du sud, Buenos-Ayres, par exemple.

Le voyage de Costes

L'aviateur Costes, accompagné du mécanicien Véron et de M. Jean Schneider, arrivé, dimanche, à Héliopolis, est parti l'après-midi pour Assiout (Haute-Egypte), d'où il poursuivra sa route vers le Tchad en vue de son voyage d'études.

Les dangers de l'aviation

Le sous-secrétaire d'Etat britannique à l'aviation a déclaré aux Communes que 72 officiers et soldats de l'aviation militaire anglaise avaient péri dans des accidents survenus au cours de l'année 1931.

En France, dans l'aviation militaire, pour plus de 300,000 heures de vol en 1931, on a eu à déplorer la mort de 35 pilotes. En 1930, 60 hommes avaient trouvé la mort dans des accidents d'aviation pour un nombre d'heures de vol infiniment moins grand.

La sécurité, à laquelle les services techniques français attachent d'ailleurs une très grosse importance, a donc été considérablement augmentée.

Echos de partout

UNE DIFFÉRENCE

Lui et elle se promenaient dans la campagne et suivaient un étroit sentier. Tout à coup, un taureau furieux se précipite sur eux, cornes basses.

— Fuyons ! s'écria-t-il.

Et il s'enfuit, elle le suivant tant bien que mal. Lorsqu'ils furent enfin — non sans peine — en sécurité, elle dit, avec une moue :

— Pourquoi donc t'es-tu sauvé devant cet animal ? Autrefois, tu répétais constamment que, pour moi, tu serais prêt à regarder la mort en face...

— C'est vrai, chérie. Mais... mais le taureau qui nous a poursuivis n'était pas mort.

MOT DE LA FIN

L'abus des néologismes :

— Ce gigot est incuit, disait à son hôte un homme qui faisait le beau parleur.

— Monsieur, répondit l'hôte, c'est par l'insoin de la cuisinière.

Pour la langue française

« Tout le monde a été unanime à féliciter le sauveleur. » Unanime forme pléonasmique avec tout le monde. Il faut dire : « Tout le monde a félicité le sauveleur » ou : « On a été unanime à féliciter le sauveleur. »

La corporation et les consommateurs

Que la doctrine corporative et ses institutions sauvegardent pour le mieux les intérêts des membres de chaque profession et leur bonne entente mutuelle, nul ne saurait le nier. Mais cette entente ne se ferait-elle pas au détriment des consommateurs ? La gît le péril, disent les adversaires du système corporatif.

Les intérêts des producteurs ne seraient-ils pas soutenus par le régime corporatif sans aucune considération pour les intérêts de la clientèle ? N'en résulterait-il pas une simple substitution de la lutte des producteurs contre les consommateurs à la lutte actuelle des producteurs entre eux ? Un égoïsme corporatif remplacerait-il le vieil égoïsme des classes ?

L'objection paraît sérieuse, d'autant plus que le but de toute profession n'est pas uniquement de faire vivre ses membres, mais aussi de servir les besoins de l'ensemble des consommateurs.

Une première remarque s'impose : c'est que chaque citoyen est producteur à la fois et consommateur. Il est membre d'une profession et consommateur de ses propres produits et de ceux de tous les autres métiers. Il n'y a donc pas deux classes distinctes composées l'une de producteurs et l'autre de consommateurs ; il n'y a, sauf de très rares exceptions, que des citoyens à la fois producteurs et consommateurs. Cette remarque est capitale et domine tout le problème des relations de la production et de la consommation.

Chaque citoyen est de fait placé entre deux périls : celui d'une production désordonnée et celui d'une production corporative égoïste.

Une production désordonnée aboutit fatalement au sacrifice de la position du producteur, car la concurrence sans frein et la liberté illimitée du commerce et de l'industrie oppriment les gens du même métier et les obligent à un abaissement du prix de revient tel que les besoins des producteurs, employeurs et salariés ne peuvent plus être satisfaits. Dans cette lutte, c'est le moins équitable des employeurs qui triomphe de celui qui veut assurer à ses employés des conditions de vie honnête ; cet antagonisme ruine les uns après les autres dans une guerre sans merci patrons et ouvriers. Pour échapper à ce péril, une seule solution reste possible ; l'entente corporative, qui établit un prix de revient de base uniforme, mettant tous les concurrents sur le même pied et ne laissant subsister que la concurrence qui provient d'une plus haute valeur technique ou commerciale.

Les producteurs ont si bien vu le péril qu'ils ont eux-mêmes, par voie d'associations patronales, de cartels, d'unions, mis fin à cette concurrence illimitée.

Une solution ordonnée peut seule garantir les intérêts des producteurs en leur assurant un gain suffisant. Ce premier résultat assure à l'ensemble des producteurs du pays une clientèle normale et régulière.

Mais, il y a plus. Une production désordonnée tend à tromper le public sur la qualité et non sur le prix. Elle mène à une lutte non pour mieux servir, mais pour gagner plus en servant moins bien. C'est l'apparence qui compte et non la valeur de la marchandise. C'est la réclame tapageuse qui attire la clientèle et non la bienfaisance des articles ; d'ou des dépenses nouvelles énormes sous forme de publicité qui viennent s'ajouter aux frais de production, au détriment du producteur et du consommateur. Il y a là une déperdition de richesse dont producteurs et consommateurs sont les victimes. Moindres sont les articles, plus grande la réclame, plus assurée la vente. Quel régime plus anormal que celui-là !

Pour parer à ce péril, l'association des producteurs entre eux apparaît le remède efficace. Les associations patronales seules ne sauraient cependant suffire, car elles tendent au monopole qui établirait l'entente sur le dos de la clientèle ou de leurs employés. L'association corporative, tout en protégeant le salaire, introduirait un élément régulateur ; le salarié, en effet, n'a aucun intérêt aux hauts salaires qui auraient comme contre-partie un prix de la vie arbitrairement élevé. Le salarié est le consommateur par excellence, puisque tout son revenu passe en achats ; son intérêt lui impose un constant souci d'équilibre entre les deux données du problème : salaires et coût de la vie. L'employeur, lui, est un producteur avant tout et sa part dans la consommation générale n'égalé pas la totalité de son revenu ; il peut être tenté de préférer de gros dividendes à un coût de la vie inférieur ; la corporation réalise donc une première sauvegarde des intérêts de la clientèle.

La discipline corporative offre à la clientèle une autre garantie : celle de la qualité et du prix normal ; la corporation, du fait même de l'entente et du contrôle qu'elle exerce sur la production, exclut du marché toute marchandise de qualité inférieure aux apparences. Elle moralise ainsi la production en lui imposant la loi du service honnête et loyal.

Le régime corporatif tend donc à normaliser les prix, à stabiliser le coût de la vie, à moraliser la production, à assurer des moyens d'existence normaux aux producteurs, à garantir le pays contre une production désordonnée, à adapter la production aux possibilités d'absorption du marché.

Ce régime, par le contrôle mutuel des corporations, permettrait de plus à l'Etat de jouer comme arbitre souverain son rôle de gardien du bien commun et d'équilibre entre les classes, rôle que le régime individualiste rend impossible et que le régime des cartels rend illusoire.

Dr A. S.

FRIBOURG

Pèlerinage de la Suisse française à Lourdes

du 18 au 24 mai 1932

Le comité du pèlerinage nous écrit : Si la Mère de Dieu n'est pas corporellement présente dans ces lieux bénis qui lui sont spécialement consacrés, comme les Marchés, Bourguillon, les Ermites, Fourvière, Lourdes, on peut dire qu'elle y est en esprit, qu'elle les visite, qu'elle s'y trouve par les grâces qu'elle y dispense à ses fidèles enfants.

Mais pourquoi se plaît-elle à répandre ses grâces d'une façon particulière dans certains lieux privilégiés ? C'est en récompense des sacrifices que nous devons nous imposer pour y arriver ; en récompense des affirmations solennelles de la foi chrétienne qui s'y sont manifestées ; à cause aussi des prières plus ferventes, plus confiantes qui s'y répandent, provoquées par le souvenir des bontés divines et les exemples d'édification des pèlerins. Félicitons-nous que les pèlerinages soient en honneur de nos jours ; ils sont bienfaits et salutaires sous plusieurs rapports. Bienfaits et salutaires à ceux qui s'adonnent à ces pieuses pratiques à cause des joies saines qu'ils répandent dans leurs âmes, de la guérison ou du soulagement qu'ils leur procurent, des souvenirs délicieux qu'ils leur laissent pour des années.

Bienfaits et salutaires à ceux qui en sont témoins, à cause des pensées qu'ils leur suggèrent et de l'édification qu'ils leur donnent. Ils leur disent, en effet : « Voyez donc, la foi n'est pas morte ; grâce au Ciel, l'esprit de beaucoup de gens s'élève encore au-dessus de la terre. Voyez donc, on voyage encore pour autre chose que pour le commerce ou les affaires, la curiosité ou le plaisir. »

Pour toutes ces raisons, l'annonce d'un nouveau pèlerinage à Lourdes où tout, sanctuaires et milliers d'ex-voto, chantent le cantique de la reconnaissance pour les bienfaits reçus, suscite une sainte joie et un pieux enthousiasme.

La Suisse française fera donc son 18^{ème} pèlerinage aux bénis sanctuaires de Massabielle, du 18 au 24 mai prochain. Comme par le passé, NN. SS. les Evêques de Lausanne, Genève et Fribourg, de Sion, de Bâle veulent bien bénir et encourager ces pieuses rogations et S. Exc. Mgr Besson daigne en prendre la direction spirituelle ; il nous donnera le réconfort de sa parole toujours si paternelle et si apostolique.

Itinéraire : à aller : Lausanne, Genève, Grenoble, Valence, Avignon, Sète, Toulouse, Lourdes.

Au retour : Lourdes, Toulouse, Sète, Avignon, Valence, Lyon, Culoz, Genève, Lausanne. Aucun arrêt n'est prévu, sauf ceux qui sont nécessités par le service.

Le départ de la Suisse aura lieu dans la matinée du 18 mai et l'arrivée à Lourdes le lendemain au matin. Le départ de Lourdes est fixé au 23 mai dans l'après-midi et l'arrivée à Lausanne le lendemain après midi.

Bureaux d'inscription : Sarine et Lac : Librairie catholique à Fribourg ; Glâne : M. le curé de Berles ; Gruyère : M. le curé de Grandvillard ; Veveyse : M. le curé de Châtel-Saint-Denis ; Broye : M. le curé de Léchelles ; cantons de Vaud et Genève : M. le curé d'Assens ; canton de Neuchâtel : M. le curé de Fleurier ; canton du Valais : M. le curé de Savièse ; Jura : M. l'abbé Chételat, Directeur, Porrentruy. Malades hospitalisés : M. Paul Perriard, instituteur retraité, à Belfaux (s'inscrire par correspondance) ; infirmière en chef : M^{lle} Christinaz, rue de Lausanne, 67, Fribourg.

Les pèlerins qui utilisent des billets spéciaux, autres que ceux du pèlerinage, tels que permis de circulation, billets d'employés, demi-taxe, simple course, etc., doivent s'adresser à M. l'abbé Ferrari, Montet (Bröye), canton de Fribourg, téléphone N° 12.

Les pèlerins recevront, si possible lors de l'inscription, le manuel et l'insigne. Les billets suisses, la carte de participation et l'horaire leur seront envoyés quelques jours avant le pèlerinage. Dès que l'inscription est faite, la finance payée, tout arrivera en son temps. Qu'on ne s'inquiète de rien si ce n'est de préparer le pèlerinage par la prière et la réflexion. Qu'on évite de multiplier inutilement les demandes aux chefs de groupe. En guise de passeport, il y aura une liste collective gratuite pour tous les pèlerins.

Ces derniers n'ont qu'à indiquer sur leur formulaire d'inscription leur nom et prénom, leur année de naissance, leur nationalité et leur lieu de résidence actuelle. Peuvent figurer sur la liste collective, les pèlerins de nationalité suisse, italienne, française, belge et espagnole. Pour les pèlerins d'autres nationalités, il faut un passeport personnel. Chaque train de pèlerins aura sa liste et un seul visa est exigé à Berne pour tout le pèlerinage.

Les inscriptions sont ouvertes dès ce jour et finiront le 4 avril pour les malades et le 11 avril pour les pèlerins ordinaires. Passé cette date, inutile de s'inscrire. S'il reste des places disponibles, les journaux l'annonceront. Les pèlerins sont priés de s'inscrire auprès de M. le curé de leur paroisse, qui a reçu les formulaires et qui voudra bien les transmettre dûment remplis au bureau d'inscription de son district ou de son canton. Aucune inscription n'est prise en considération tant que le prix du billet n'est pas payé entièrement.

MM. les curés sont instamment priés de faire activer les inscriptions, de ne pas attendre le dernier délai pour envoyer les formulaires et le prix des billets, cela étant important pour faciliter la tâche du caissier. Pour les mêmes raisons, les pèlerins sont également priés de

s'inscrire au plus tôt. Les sections de l'Œuvre de Lourdes devront désigner sans tarder leurs membres qui prendront part au pèlerinage.

Finance d'inscription :

	II ^{ème} classe	III ^{ème} classe
	fr.	fr.
Fribourg	130.—	102.—
Cottens	129.—	101.—
Romont	128.—	100.—
Palézieux	125.—	99.—
Estavayer	130.—	102.—
Payerne	129.—	101.—
Lucens	127.—	100.—
Bulle	129.—	101.—
Châtel-Saint-Denis	127.—	100.—
Neuchâtel	129.—	101.—
Yverdon	126.—	99.—
Lausanne	123.—	97.—
Morges	121.—	96.—
Saint-Prex	121.—	96.—
Rolle	120.—	95.—
Nyon	119.—	94.—
Coppet	119.—	94.—
Genève	118.—	93.—

Dans la finance d'inscription sont compris : le billet de chemin de fer, la pension de 2^{ème} classe à Lourdes, insigne, pourboire, manuel, etc. Les pèlerins qui désirent une pension de 1^{ère} classe doivent ajouter à ces prix un supplément de 15 francs suisses. Si d'ici au pèlerinage une hausse intervenait dans le change ou dans les tarifs des chemins de fer français, le comité se réserve de modifier les prix.

Les malades hospitalisés en cours de route et logés à l'Asile de Lourdes payent un supplément de 5 francs suisses. Les malades hospitalisés en cours de route et logés à Lourdes dans les hôtels payent un supplément de 15 fr. suisses. Que les malades n'oublient pas qu'ils ont à fournir un certificat de leur médecin traitant, sur formulaires spéciaux qu'ils demanderont au bureau de leur inscription, c'est-à-dire à M. Paul Perriard, instituteur retraité, à Belfaux.

Pour le service des malades il faut des brancardiers, vrais samaritains au cœur vaillant, pieux et dévoués. Il faut des infirmières aussi, pieuses, bonnes et de forte santé. Le comité adresse aux uns et aux autres un chaleureux appel. Les brancardiers s'annonceront comme tels à leur chef de groupe lors de leur inscription. Le chef de groupe transmet leurs noms à M. Sapin, directeur de ce corps. Les infirmières font de même et leurs noms sont transmis à M^{lle} Christinaz, infirmière-chef.

Il faut aussi des chantres nombreux et dévoués. De beaux chants, chants de la foule, cantiques populaires, un bon chœur d'hommes pour entraîner et chanter aux grandes processions seront un appui précieux pour le succès de notre pèlerinage. Les chantres, après s'être inscrits auprès du chef de groupe respectif, voudront bien s'annoncer à M. l'abbé Kolly, curé de Châtel-Saint-Denis, qui donnera toutes les directions en vue de la préparation des chants.

Bazar de l'Association des dames de charité

L'hiver et le chômage ont sévi durement cette année ; la misère augmente partout et la mission des dames de charité devient pour elles un sujet de tristesse fréquente : si nombreuses sont les mains qui se tendent et si limités sont les moyens de secours devant l'abondance des maux ! Sans doute, ni les œuvres charitables ni les quêtes en faveur des indigents ne manquent à Fribourg, et l'aumône y demeure pratiquée sur une vaste échelle. Mais la vie se fait chaque jour plus dure, les difficultés matérielles prennent une importance croissante et les travailleurs, ouvriers, artisans, manœuvres, subissent tous la crise d'oisiveté forcée qui jette dans l'angoisse les humbles ménagères et les mères de famille. Il est donc juste que, en présence de cette misère augmentante, la charité augmente elle-même et que des cœurs dilatés se penchent sur la souffrance des pauvres.

L'Association des dames de charité a pour but, comme toute œuvre du même genre, le secours aux indigents, mais elle offre ce caractère particulier de se tenir en contact avec les pauvres chez eux, dans leurs humbles logis, chaque dame ayant à remplir l'office de « visiteuse ». La portée morale d'une telle œuvre dépasse encore son utilité matérielle, et c'est pourquoi elle plaide sa cause elle-même vis-à-vis du public et réclame de lui l'aide nécessaire sans craindre le refus.

C'est pour soutenir l'effort de l'Association et permettre des distributions mensuelles de pain, de combustible, de vêtements, fournir le médecin et les remèdes quand c'est nécessaire, que le « Bazar de charité » a lieu chaque année. Sur lui, toutes les espérances des dames visiteuses se concentrent. L'ancienneté et le mérite de l'institution lui donnent des droits spéciaux à la bienveillance des Fribourgeois. Le « Bazar » compte plus de quatre-vingts années d'existence et, vétérane dans l'armée des œuvres, il compte sur les honneurs du rang et demande à tous ceux qu'intéresse le sort du pauvre de les lui accorder avec une générosité sans calcul.

Cette année, la vente aux enchères aura lieu, le 3 mars, dans la salle de la Maison de justice. Il y aura, comme toujours, des instants réservés au buffet. La veille, dès 2 heures, exposition des objets et thé servi dans la même salle. Nous serons alors à la mi-carême, époque de détente et de relâchement léger signalé dans la liturgie, mais il va sans dire que le « Bazar » gardera, comme toujours, le caractère simple et sérieux exigé par les circonstances. Il n'est pas besoin, d'ailleurs, de musique ou de jeux pour obtenir les faveurs d'un public charitable et conscient des devoirs que « la crise » et les difficultés de l'heure présente imposent à chacun de nous vis-à-vis des pauvres et de tous ceux qui souffrent.

Les objets destinés aux enchères et les dons en argent seront reçus avec reconnaissance, chez M^{me} Eugène de Diesbach, Grand'rue, 27.

Agrandissement de l'église de Siviriez

On nous écrit de Siviriez : Depuis bien des années, les paroissiens de Siviriez se rendaient compte de l'exiguïté de leur église et ce manque de place n'était pas sans nuire à l'ampleur des cérémonies et à l'ordre du culte. Malgré les mesures provisoires prises pour gagner des places, en resserrant les bancs, chacun constatait qu'il fallait envisager l'agrandissement de l'église. Grâce à l'initiative du zélé curé de la paroisse, ce qui depuis nombre d'années était un lointain projet, va devenir une réalité. Des plans appropriés dressés par le distingué architecte Dumas, de Romont, viennent d'être acceptés avec enthousiasme par l'assemblée paroissiale qui, non moins généreusement, a voté le crédit de 200.000 fr. exigé par les devis.

On a prévu la démolition du chœur et de la sacristie de l'église actuelle et la construction, en lieu et place, d'un transept en forme de croix latine et d'un chœur éclairé par une calotte en verrières. De chaque côté du chœur, seront aménagées les sacristies. En vue d'assurer une meilleure acoustique, la voûte actuelle de la nef sera exhaussée de 4 m. 50 au milieu. Sur la façade principale, la tour sera flanquée de deux petits édifices dont l'un, à gauche, servira de baptistère et l'autre, à droite, contiendra l'escalier montant à la tribune. L'aménagement en sous-sol d'une vaste salle d'œuvres située sous le chœur et le transept sera le couronnement des principaux travaux d'agrandissement. De plus, dans le devis sont compris l'installation du chauffage central et la confection des bancs.

Une commission de bâtisse composée du conseil paroissial et de cinq délégués des communes vient d'être désignée par l'assemblée paroissiale.

Les premiers travaux sont actuellement en soumission et, à teneur des dispositions du cahier des charges, le travail va commencer incessamment. Les paroissiens de Siviriez manifestent un grand intérêt à l'égard de cette entreprise paroissiale et ils ne doutent pas qu'elle leur donnera entière satisfaction, tant ils ont confiance dans les compétences de l'architecte qui dirigera les travaux.

Film industriel sur la soudure autogène

Le Technicum, la Société technique fribourgeoise et la section de Fribourg de la Société suisse des ingénieurs et architectes présenteront, demain soir, jeudi, au théâtre Livio, un film cinématographique sur la soudure autogène. La présentation de ce film sera faite par M. l'ingénieur Keel, directeur de la Société suisse de l'Acétylène, à Bâle, ancien membre et collaborateur des sociétés nommées plus haut.

Le film sur la soudure autogène intéresse tout particulièrement la grande et la petite industrie, la serrurerie, la mécanique, la ferblanterie, les ateliers d'installations sanitaires, les électriciens et les techniciens de tous les degrés.

Entièrement inédit, il présente, en des scènes tournées avec soin et goût et un sens très sûr des détails à faire valoir, le travail effectué dans des usines de Bâle, Zurich, Winterthur et Berne, et révèle diverses opérations que nécessite la fabrication de bateaux, d'avions, de chaudières de locomotives. Il fait aussi comprendre comment s'opère, au moyen du chalumeau, la réparation des voitures automobiles et du matériel des chemins de fer.

Cet excellent film d'enseignement technique et de documentation industrielle renseigne fort bien sur les questions ayant trait aux machines et à leur entretien. On y trouve même des scènes qui captivent en amusant.

Il est bien fait pour instruire tous ceux qu'intéresse la question de la soudure autogène.

Commerce de bétail

On nous écrit : Il y a un malaise général dans nos campagnes au sujet de la vente du bétail de boucherie. Depuis quelque temps, bien qu'il y ait dans les fermes de nombreux animaux à vendre, le paysan ne voit venir ni marchands ni bouchers pour lui acheter ses animaux. Un gros fermier pas très éloigné de Fribourg nous disait samedi que, depuis bientôt deux mois, il avait deux vaches grasses à vendre, mais qu'il ne trouvait pas d'acquéreur, à n'importe quel prix. Son boucher, à qui il vendait depuis une quinzaine d'années tout son bétail gras, fait en ce moment la sourde oreille ; il le renvoie de quinzaine en quinzaine en prétextant qu'il n'a pas l'emploi de cette viande.

C'est un fait que les bouchers de la ville se plaignent de ce que le consommateur ne veut plus, comme c'était le cas autrefois, acheter du « bouilli » ; tout le monde réclame de la viande de jeunes animaux pour rôti.

(Les clients des bouchers préfèrent le rôti au bouilli parce que, trois fois sur quatre, le premier est plus économique. En effet, il est plus facile d'obtenir de la belle viande à rôti que de la belle viande à bouillir. Celle-ci comporte très souvent un fort déchet, qui la renchérit sensiblement. — Réd.)

Dents blanches

embellissent et rendent attrayant tout visage. Grâce à la pâte dentifrice Chlorodont, on obtient bien souvent après un seul brossage, les dents avec un éclat merveilleux d'ivoire poli, aussi aux parties de côté. Faites encore au jour d'hui un essai avec un tube. En vente partout à Fr. 1.— et Fr. 1.80. Pour obtenir un échantillon gratuit, adressez cette annonce à Otto Schroeder, Laboratoire Leo, Genève 26.

BALE Ecole de commerce
Widemann
Langue allemande et cours supérieurs de commerce. — Entrée : mi-avril. 1340-3 Q

Conseil d'Etat

Séance du 23 février

Le Conseil nomme : MM. Antonin Dafflon, à Epandes, et Octave Ducarroz, à Montbrelloz, officiers suppléants de l'état civil.

— Il autorise la commune de Delley à percevoir des impôts.

Actes de sauvetage

Lundi matin, à Fribourg, un jeune garçon, nommé Max Gross, habitant à la rue de la Samaritaine, 31, voulut traverser la Sarine gelée, près des Grandes Rames. Malheureusement, la glace céda sous ses pas et il tomba dans l'eau. Un ouvrier, M. Pierre Bossy, qui est âgé de soixante-cinq ans, se précipita au secours de l'enfant et réussit à le tirer de sa fâcheuse situation.

Ce courageux vieillard mérite d'être félicité pour son acte courageux.

On signale qu'un sauvetage semblable avait été effectué dimanche, au même endroit. Une fillette qui allait se noyer a été sauvée par un passant, M. Max Meyer.

Conférence militaire

On nous écrit : Jeudi, 18 février, la Société des officiers fribourgeois a eu le privilège d'entendre une conférence donnée par M. le colonel de la Porte du Theil sur *L'artillerie légère au combat, dans sa mission d'appui de l'infanterie*. L'assistance nombreuse et distinguée attestait l'intérêt du sujet traité et l'excellence du choix du conférencier, actuellement professeur d'artillerie à l'Ecole de guerre à Paris et commandant du 32^{ème} régiment d'artillerie à Vincennes. On remarquait la présence de M. le colonel divisionnaire de Diesbach et de M. le colonel Perrin. M. le colonel Aublet, attaché militaire français, était venu de Berne, accompagné de plusieurs officiers supérieurs, appartenant à la Société hernoise des officiers.

Salué en termes aimables par M. le lieutenant-colonel Perrier, le conférencier fit d'abord projeter deux films. Le premier, tourné pendant la guerre, représentait d'authentiques épisodes de la grande mêlée. On admira le calme des exécutants et les spectateurs applaudirent au passage de la mâle figure du héros Guynemer, aujourd'hui légendaire.

Le second film montra la manœuvre des nouvelles batteries légères motorisées, actuellement adoptées en France pour toute l'artillerie de réserve générale. Les pièces sont munies de trains roulants extrêmement ingénieux, qui permettent les déplacements à grande vitesse sur route et peuvent être élevés en 3 ou 4 minutes pour permettre les déplacements de batteries en terrain accidenté. Ces batteries sont traînées par des autos-chenille, système Kégresse, analogues à celles qui ont participé à la fameuse expédition Citroën à travers le Sahara. Les servants des pièces peuvent prendre place sur les tracteurs.

Après ces intéressantes projections, le conférencier aborda son sujet. Partant de l'idée que, d'une part, l'artillerie, pour être efficace, doit agir en masse, conformément à l'axiome napoléonien bien connu, et que, d'autre part, les fluctuations du combat imposent souvent une large décentralisation des moyens d'action de l'artillerie, il s'efforça de concilier ces deux exigences, en apparence contradictoires.

Adversaire résolu d'un alourdissement de l'infanterie par une dotation de moyens plus puissants, tendant à la rendre plus indépendante de l'artillerie, il voit la solution du problème dans la création d'un groupe d'artillerie légère mis au service des régiments d'infanterie, comme groupe d'appui direct. Il faudra naturellement éviter les heurts possibles entre le commandant de l'artillerie divisionnaire, le commandant du régiment d'infanterie bénéficiant de l'appui du groupe et le chef du groupe qui prêterait l'appui de ses batteries. Ce point de vue est aussi celui qui prédomine dans les Sociétés d'officiers suisses, au sein desquelles se discute à l'heure actuelle le problème de la réorganisation de notre armée.

La doctrine défendue par le conférencier a vivement intéressé son auditoire. Cet exposé, instructif autant que brillant, fut salué par des applaudissements nourris et prolongés. M. le lieutenant-colonel Perrier se fit l'interprète des sentiments de reconnaissance de l'assemblée.

Marché-concours de chevaux

On rappelle aux éleveurs que les formulaires d'inscriptions pour le marché-concours de pouliniers et pouliches doivent être renvoyés au gérant de la fédération, M. B. Collaud, chef de service, à Fribourg, jusqu'à samedi 27 février, au plus tard.

Ces formulaires sont à la disposition des éleveurs chez les secrétaires des syndicats chevalins.

Winterthour
Société d'assurance sur la vie
Agence Générale à Fribourg :
E. Helfer

Gaba organise la retraite
tendance contre tout
refroidissement
fr. 1.20, 1.40, 1.50

RADIO

Jeu. 25 février

Radio-Suisse romande
12 h. 30 (de Genève), musique enregistrée.
16 h. 32 (de Montreux), concert par l'Orchestre du Kursaal. 17 h. 45 (de Lausanne), chœurs et déclamations par les élèves de la première classe primaire de Lutry, sous la direction de M. Emery. 18 h. 30 (de Genève), causerie cinématographique par M. Henri Tanner. 18 h. 45 (de Genève), pour la jeunesse. 19 h. 1 (de Genève), musique enregistrée. 19 h. 30 (de Genève), cours d'anglais pour grands débutants. 20 h. (de Lausanne), *Conférences émotives et névroses*, conférence par M. le docteur Forel, de Prangins. 20 h. 25, petite gazette de la semaine, par Ruy Blag. 20 h. 35 (de Genève), concert populaire organisé par le conseil administratif de la ville de Genève avec le concours de la fanfare municipale de Plainpalais et de la chorale « La Muse ».
Radio-Suisse allemande
12 h. 30, 13 h. 10, 15 h. 30, 20 h., concerts. Stations étrangères
Radio-Paris, 22 h., orchestre symphonique de Paris. Budapest, 19 h. 30, Opéra royal hongrois. Rome et Naples, concert symphonique.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Association paroissiale de Saint-Nicolas. — Tous les membres sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu demain soir, 25 février, à 8 h. 1/2, à la maison paroissiale, Grand-rue, 14.
Football-Club, Fribourg. — L'assemblée générale ordinaire aura lieu ce soir mercredi, 24 février, au local, hôtel de la Croix-Blanche, à 8 h. 1/2. Vu l'importance des objets à l'ordre du jour, il est adressé un pressant appel à tous les membres honoraires, libres, actifs et passifs d'assister nombreux à cette réunion.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.



Madame veuve Blandine Dubey, à Gletterens ; M. et Mme Huguet, à Delley ; M. et Mme Gutknecht, à Saint-Aubin ; M. et Mme Louis Collaud, à Paris ; M. et Mme Héribert Collaud, à Saint-Aubin, leurs enfants et petits-enfants, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jules COLLAUD-BERSIER

leur cher père, beau-père, et grand-père, décédé pieusement le 23 février, dans sa 92^{ème} année, muni des secours de la religion.
L'enterrement aura lieu à Saint-Aubin, jeudi, 25 février, à 9 h. 1/2.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



Mademoiselle Alexandrine Nein, à Cottens ; M. Edouard Nein et ses enfants, à Villarlod ; Les enfants de Mme Joséphine Rossier, à Autigny ; M. Maurice Cudré et ses enfants, à Autigny ; les familles Yerly et Courlet, aux Riallets, et Margueron, à Cottens, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Georges NFIN

pieusement décédé à Cottens, le 23 février, dans sa 65^{ème} année, après une courte maladie, chrétiennement supportée, muni des sacrements de l'Eglise.
L'office d'enterrement aura lieu à Cottens, le 25 février, à 9 h. 1/2.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Les familles Piller, Bersier, Stohl et Brugger, à Fribourg et Berne, remercient très sincèrement toutes les personnes qui ont pris part au grand deuil qui vient de les frapper.



Le comité et les Sœurs de la Crèche Saint-Etienne font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur employée fidèle et dévouée

Mademoiselle Augusta PILLER

Enfant de Marie
décédée pieusement, dans sa 32^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise.
L'enterrement aura lieu à la chapelle de l'hôpital des Bourgeois, jeudi, 25 février, à 7 h. 1/2 du matin.

EN CAS DE DÉCÈS

adressez-vous à
Pompes funèbres J. Roget, Payerne et Estavayer. Toutes fournitures et transports aux plus favorables conditions. Cercueils tous modèles, capitonnés, livrés franco domicile de 30.-, 50.-, 70.-, 90.-, 150.-, à 400 francs.
Grand choix COURONNES de 8 à 60 francs. Clerges, rubans, crêpes, Insignes. Corbillard-automobile pour tous transports.
J. ROGET — PAYERNE
Place du Cerf, Maison Glingins-Berger. Tél. 24 Et ESTAVAYER.

Imprimerie Saint-Paul

Librairie - Papeterie

Perdu

une grande bache grise, sur la route Chésalles-Le Mouret, par Marly-le-Grand. 10822
La rapporter au Cercle de Marly. Récompense.

DEUX JEUNES FILLES

bonnettes, de bonne famille catholique, parlant l'allemand et le français, demandent places comme femmes de chambres, cuisinières ou auprès d'enfants. Bons certificats à disposition. Entrée dès le 1^{er} avril.
S'adresser sous chiffres P 40266 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE

un domestique sachant traire et pour les travaux de la campagne. 10787
S'adresser à Alfred Picand, Posat, p. Farvagny.

Magasin A LOUER

au centre de la ville de Lausanne. Bas prix.
Ecrire sous chiffres P 18-5 L, à Publicitas, Lausanne.

A VENDRE

un camion à un cheval et une charrette brabant moyenne, chez Beecher Oscar, maréchal, Ponthaux.

Jolie petite

voiturette, 2 et 3 places, 6 chevaux, ainsi que torpédo Fiat 501, 8 chevaux à céder à bas prix.
S'adresser sous chiffres P 40271 F, à Publicitas, Fribourg.

55 poses

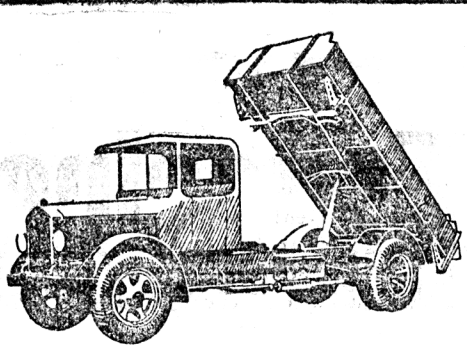
à louer, entrée immédiate, terrain extra, à proximité de Fribourg. 15-10
S'adresser à l'agence immobilière, A. Frossard, Fribourg.

Théâtre LIVIO

jeudi, 25 février, à 8 h. 30 du soir, précises

La soudure autogène

film documentaire et industriel présenté sous les auspices de la Société technique fribourgeoise, du Technicum, de la Société des contre-maîtres de Fribourg, 166-4
présenté par M. l'ingénieur KEEL, directeur de la Société suisse de l'Acétylène à Bâle.
Places : 60 cts. et 1 fr. 10.



Transports économiques par camion BERNA

robuste et résistant, pont arrière à cardan RITZEL. Vitesse moyenne élevée, avec sécurité absolue assurée par les puissants freins moteur et hydrauliques sur 4 roues. Modèles de carrosseries appropriées à toutes les branches de transport et perfectionnées après une expérience de nombreuses années.

Fabrique d'Automobiles BERNA S.A. Olten

A vendre

par particulier

AUTO

CITROËN, 6 cyl., type Berline 5 places, neuve, sans avoir roulé, avec garantie de fabrique, au lieu de Fr. 8,500.— prix catal., aujourd'hui Fr. 7,300.— S'adr., pour plus amples renseignements, par écrit, sous chiffres P 59-1 F, à Publicitas, FRIBOURG.

Propriétés à vendre dans le canton de Genève

Domaine d'environ 5 hectares 1/2, avec grands bâtiments. Prix : Fr. 38,000.—
Domaine d'environ 6 hectares, avec bâtiments. Prix : Fr. 20,000.—
Petite propriété de 2 hectares 1/2, conviendrait pour culture maraîchère. Prix : Fr. 18,000.—
Petite maison avec 700 m. de jardin, à proximité d'une gare. Prix : Fr. 9,000.—
S'adresser : Régie agricole, Charles Bochet, 3, Brd. James Fazy, à Genève. 53/3

berger

On demande un fort
On demande pour Lucerne, dans bonne famille, à côté de femme de chambre.
JEUNE FILLE sachant bien faire la cuisine, au courant des travaux d'un ménage soigné et de la couture. Grands gages ; références exigées. Offres s. chif. D 31375 Lz, à Publicitas, Lucerne. 14939

Habitez librement en entrant

comme sociétaire dans la
FREIBAU KRÉDIT GENOSSENSCHAFT Basel,
Steinentorberg 2 (Le Franc Propriétaire, société coopérative de crédit foncier, Bâle), laquelle, fondée sur des bases coopératives, offre mutuellement à ses membres des crédits hypothécaires sans cautions. Demandez sans tarder des offres. — Agence : H. Weyeneth, Berne, Hohle Gasse 9a. 2991 Q

BANQUE REICHLÉN & C^{ie} BULLE

bonifie :

4 1/2 %

sur obligations de 3 à 6 ans nominatives ou au porteur

La Banque s'interdit de traiter pour son compte toutes opérations de bourse et de change.
Chèques postaux 11a 377 45-5

Bottes aviateurs

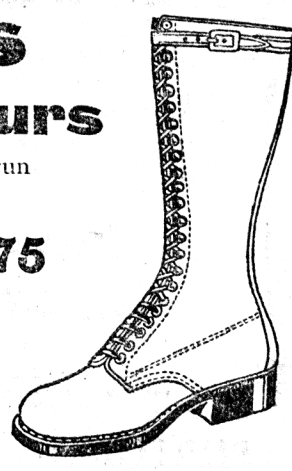
cuir chromé brun

Nos 40-46

Fr. 29.75

KURTH FRIBOURG

Envoi franco contre remboursement.



A LOUER

pour le 25 juillet 1932, à Cambach, à proximité de la ville et de la gare, à personnes tranquilles, un logement de trois chambres, bains, chauffage central, jardin.
S'adresser sous chiffres P 40269 F, à Publicitas, Fribourg.

Pour un bon verre de fendant,

adressez-vous, en toute confiance, à l'épicerie Jos. MULLER, rue de l'Industrie, 28. 10814
Pendant 1^{er} choix, à P 40269 F, à Publicitas, Fribourg.
2 litres à 1 Fr. 26 le litre.

On annonce l'arrivée prochaine, à Fribourg, d'un « CORDON BLEU » fameux

Echallens

MISE DE BÉTAIL DE PIERRE PITTET fixée au 25 février courant

est renvoyée

à une date ultérieure, pour circonstance grave de famille.
Echallens, le 24 février 1932.

V. et G. Veyre, notaires.

A LAUSANNE, descendez à la BRASSERIE et au CARNOTZET de l'HOTEL DES PALMIERS

à quelques pas en dessus de la gare
Ses menus variés à prix populaires, Ses savoureuses spécialités de brasserie, Ses vins de premier choix vous conviendront.
Vous serez bien, et bien servis.
H. HUG, directeur. 222-4 L

Ecole Lémania LAUSANNE

Section commerciale : le 15 avril commencent les nouveaux Cours semestriels, annuels, et bisannuels, comprenant toutes les branches commerciales ainsi que les langues modernes.
Diplôme commercial supérieur Préparation approfondie et rapide au Baccalauréat commercial
Cours par branches séparées. Prix modérés.

Gratis

Remise gratuite du prix courant général indiquant les prix d'un riche assortiment de paquets, ainsi que celui des albums et accessoires nécessaires au collectionneur.
Ed.-S. ESTOPPEY Grand-Chêne, 1, Lausanne

Logements

Beaux logements de 2, 3 et 4 pièces, sont à louer, eau courante et grands jardins.
On engagerait quelques bons 10770

manceuvres!

S'adresser à la Pisciculture, Marly.

A vendre

plusieurs chars de foin 1^{re} qualité, chez Florian Rossier, Avry-s.-Rosé.

L'ÉNIGME

VALISE ROUGE

Par H.-J. MAGOG

— Pourquoi, objectai-je à Sophie, prendre un billet pour Marseille, si je dois aller à Cannes ? Ce sera de l'argent perdu.
— Nous sommes riches, dit gaiement Sophie, et on ne saurait acheter trop cher la tranquillité. A Cannes, vous reprendrez l'espress pour Vintimille et Gènes.
— Où je vous attendrai ?
— Où vous m'attendrez, répondit-elle, en me retournant mon sourire. J'espère que tout sera prêt pour que je devienne au plus tôt madame Bonassou.
— Il y aura certainement des délais, dis-je.
— Cécilia nous renseignera et fera pour le mieux... A ce propos, mon cher Antonin, j'emporte vos papiers. C'est à elle que je dois les adresser.
Sophie fourra l'enveloppe dans son réticule. Ceci me fit souvenir d'autres papiers qui devaient se trouver en sa possession.
— J'oubliais... fis-je. Vous ne m'avez pas rendu mon portefeuille. Vous vous souvenez ? Vous me l'avez pris, quand nous jouions aux gages. Et dedans, il y a ma carte d'électeur, mon livret militaire, bref tout ce qui peut prouver mon identité. Cela m'est indispensable,

— Votre portefeuille ? répondit Sophie, en cherchant à se rappeler... Attendez donc... Oui, je crois l'avoir mis de côté. En avez-vous réellement besoin pour le voyage ?
— Pour le voyage, pas précisément. Mais à Gènes, je pourrais me trouver dans l'embarras, si j'en étais démuné.
— Eh bien, je vous l'y adresserai dès ce soir... à l'hôtel de France... Descendez là. Vous trouverez vos papiers, en arrivant.
— Entendu.
— Maintenant, mettez-vous à votre table. Je vais vous dicter plusieurs lettres. Vous en comprendrez l'utilité en les écrivant.
Jobéis, plein de confiance en son jugement, et attendis, la plume en l'air, penché sur son papier.
— Paddy Wellgone, d'abord, dit Sophie en me faisant signe d'écrire ce nom sur une enveloppe, il faut en finir avec lui, et un peu de franchise vous tirera d'affaire. Qu'est-ce que cela vous fait puisque vous ne serez plus exposé à le rencontrer ?
Il est certain que je préfèrerais une confession écrite à la perspective d'un tête-à-tête avec le détective. Je me prêtai donc de bonne grâce à celle que Sophie exigeait de moi et traçai, sous sa dictée, le récit des circonstances dans lesquelles je lui avais emprunté son nom. Je terminai en m'excusant de ne point être venu lui faire de vive voix cet aveu, empêché que j'étais par mon départ pour Marseille où je devais m'embarquer avec ma fiancée, mademoiselle Pérandi.
— Mais ne sera-ce pas vous compromettre horriblement ? objectai-je, à cette dernière phrase.
— Au contraire, riposta Sophie. Je tiens

à ce qu'on sache bien qu'il ne s'agit point d'une fugue, mais d'un projet raisonnable et réfléchi.
Je m'inclinai devant ce désir légitime.
— Bien, dit-elle, après avoir relu, Maintenant, il faut écrire votre démission.
— Ma démission ?
— Sans doute, puisque vous quittez les Ponts et Chaussées.
Cette seconde missive me coûta davantage à écrire. J'avais eu beaucoup de peine à conquérir cette modeste situation, et cela me faisait gros au cœur de l'abandonner. Néanmoins, je cédaï encore à la volonté de Sophie.
Dans ma lettre d'envoi à l'ingénieur, je dus ajouter un post-scriptum faisant connaître mon départ pour Marseille et mon prochain mariage.
— Tout Nice va être au courant, remarquai-je.
— C'est ce qu'il faut, répliqua ma fiancée, d'un ton péremptoire.
La troisième lettre qu'elle me dicta était adressée à M. Cristini. Elle était conçue à peu près dans les mêmes termes que celle destinée à Paddy Wellgone et contenait une confession et des excuses identiques. La seule différence était que j'y rappelais la restitution des huit cents francs complétés par les deux billets qu'il devait trouver inclus.
— Un doute me reste relativement à mon premier envoi, objectai-je. J'ai tout lieu de croire que Dolepiano se l'était approprié et que Cristini n'a rien reçu. Il a pu se méprendre sur le sens des paroles que nous avons échangées la dernière fois que nous nous sommes rencontrés. J'aurais dû tirer cette affaire au clair. Mais si l'Italien n'avait pas subtilisé les billets, que signifieraient ceux que j'ai trouvés

dans ma poche le lendemain de l'équipée de Saint-Pierre ?
— Pourquoi vous les aurait-il rendus s'il les avait jugés bons à prendre ? répliqua Sophie, non sans logique.
— Le cadeau ne s'explique pas plus que la restitution, répondis-je.
— Rien n'est clair de tout ce qu'a fait cet homme, dit-elle. Mais si vous avez quelques scrupules, Antonin, il y a un moyen de les apaiser. Racontez et dites-lui que vous êtes prêt à lui renvoyer la somme, dans le cas où il ne l'aurait pas reçue.
— Où m'écrira-t-il ? demandai-je.
— Donnez-lui comme adresse la poste de Marseille. De Gènes, nous enverrons un mot pour qu'on vous y fasse suivre votre courrier. Je m'empressai de suivre son conseil.
Elle souriait, en regardant ma plume courir sur le papier.
Quand j'eus terminé et glissé dans son enveloppe cette dernière lettre, elle dit, en promenant ses regards autour d'elle :
— Nous n'oublions rien ? Je crois que la liquidation est terminée.
— Et de la meilleure façon possible ! m'écriai-je avec enthousiasme. On peut dire, ma chère Sophie, que vous vous entendez à débrouiller une situation.
— J'aurai du moins fait tout ce que je pouvais pour cela, répondit-elle, d'un ton sérieux.
— Ainsi, tout est convenu ? demanda-elle. Je puis compter sur vous, Antonin ? Nous venons de prendre de graves décisions. Il ne faudrait pas m'abandonner à la dernière minute. La

désillusion serait trop cruelle pour moi.
— C'est à moi de vous poser cette question, répondis-je, car, en ce qui me concerne, ma résolution est inébranlable. Je partirai demain matin.
— Ayez confiance en moi comme j'ai confiance en vous, dit Sophie. C'est, sinon une confiance aveugle, tout au moins une confiance muette que je réclame. Car il ne faudra pas m'écrire pour ne pas éveiller les soupçons de madame Montparnau.
— Ce sera pour moi une privation. Mais j'obéirai. Puis-je du moins espérer recevoir de vos nouvelles ?
— Vous en recevrez certainement. Mais pour ne pas révéler votre présence à Gènes, je serai obligée de faire faire un détour aux lettres que je vous enverrai. Enfin, je m'arrangerai. Je crois que nous avons tout prévu. Voulez-vous que je vous donne un coup de main pour vos préparatifs de départ ? Vous devez avoir pas mal de choses à emballer puisque vous quittez Nice pour assez longtemps.
— Tout tiendra dans ma malle et dans ma valise, assurai-je. Le mobilier ne m'appartient pas, et, comme vous pouvez le voir, les bibelots sont plutôt rares. J'ai tout juste mon linge, mes vêtements et quelques objets. Je m'en ferai fort bien tout seul, sans vous imposer cette corvée.
— En ce cas, je me salue, dit Sophie. Voilà plus d'une heure que nous bavardons, et mon absence aura suffisamment fait pester Mme Montparnau. M'accompagnez-vous jusqu'au bas de l'escalier ?
— Certainement, répondis-je, en lui ouvrant la porte et en m'effaçant pour qu'elle passât. (A suivre.)

A ces prix-là, CHACUN PEUT ACHETER

Voici le « Motto » de notre catalogue qui vient de paraître et qui est distribué par la poste en ville et aux environs

→ EXPOSITION : JEUDI 25 FÉVRIER, à 1 heure 1/2 ←

Afin de nous permettre de terminer les préparatifs de notre exposition, le magasin restera fermé jeudi matin.

Grands Magasins KNOPE, Fribourg

ECOLE DE COIFFURE

Cour d'ondulation Marcel, mise en plis, coupe, permanentes. Massage, manucure, leçons particulières. 52461 L. ROBERT Prof., square du Frêne, 5, chemin Vinet, Lausanne. Tél. 33.383.

Appartements-bureaux

à louer, 6 pièces, tout confort, centre de la ville, entrée à convenir. 15-8. S'adresser à l'agence Immobilière A. Frossard, Fribourg.

AU CINÉMA ROYAL

LA MAISON de la FLÈCHE

TARIF RÉDUIT

Pension

Sainte-Marie
Maison de repos, régimes, soins, convalescence.

GIVISIEZ
(arrêts du train). 141-1

ON DEMANDE

tout de suite, pour Genève, une jeune fille de toute confiance, pour deux enfants, dans bonne famille.

S'adresser sous chiffres P 40264 F, à Publicitas, Fribourg.

Georges Schaeffer

Criblet, 13-15 — FRIBOURG

Bureau 6.55
Appart: 6.85
Téléphone :

CHAUFFAGES CENTRAUX — INSTALLATIONS SANITAIRES — BAINS, BUANDERIES, EAU COURANTE CHAUDE & FROIDE POUR HOTELS, INSTITUTS, etc., SÉCHOIRS, LAITIÈRES & FROMAGERIES A VAPEUR, VENTILATIONS, BRULEURS A MAZOUT

Maison établie sur la place depuis plus de 20 ans et ayant exécuté dans le canton les installations de chauffages centraux les plus importantes.

Demandez devis et projets, sans engagement ni frais

Meilleures références à disposition. 70-2

Une seule soirée

Le jeudi 7 avril prochain
au

THÉÂTRE LIVIO

Vous verrez le point ?

On annonce l'arrivée prochaine, à Fribourg, d'un « CORDON BLEU » fameux

Ville de Fribourg

Mise à l'enquête

Les plans pour la construction : a) d'une villa, par M. Chs. Ziegenbalg, à Gambach, sur l'art. 3721, plan folio 30 D. du cadastre; b) d'un chalet, par M. E. Brugger, à la Vignettaz, sur l'art. 3255-6ab cad, plan folio 66 du cadastre; c) d'un atelier-annexe au Garage du Capitole, côté route Neuve, sur l'art. 2728, plan folio 22 A. du cadastre, propriété de Immo-bilia S. A., sont mis à l'enquête restreinte au Secrétariat de l'Edilité. 10899
Les intéressés peuvent en prendre connaissance et déposer leurs observations ou oppositions éventuelles jusqu'au lundi 29 février 1932, à 12 heures. Direction de l'Edilité.

Jeune homme

16 à 18 ans, sachant traire, est demandé. Entrée à convenir. 14925 F. Faire offres à Paul Isoz, Céligny (Genève).

Place de la Gare

A LOUER

pour le 25 juillet,

bel appartement, remis à neuf, composé de 6 pièces, chambre de bonne, salle de bains, chauffage central, confort moderne. Pour traiter, s'adr. à : La Suisse, assurances, Fribourg.

On demande à emprunter

30,000 fr.

en 1er rang sur domaine taxé 35,000 francs. S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P 7127 B.

L'art du ski

par Zarn et Barblan

broché : 5 fr.
relié : 8 fr.

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
FRIBOURG

130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38

DOMAINE A LOUER

63 poses, près de Fribourg. Entrée : 22 février 1933. — Offres à M. Arsène Buchs, Vignettaz, Fribourg. 10815

« Stella maris », Rorschach, St-Gall.

Institut catholique dirigé par les Sœurs enseignantes de Menzingen. Cours préparatoire pour les élèves de langues étrangères. — Ecole secondaire (4 classes). — Une section commerciale avec diplôme. — Cours de ménage, de coupe et de couture avec diplôme. — Belle situation. — Vie de famille. — Education soignée. — Entrée : avril et septembre. 289-1

FIAT 1932

Notre programme pour 1932 comprend la continuation intégrale de notre gamme de voitures déjà lancées en 1931. Il comprend également notre modèle 514-8 CV. qui, mis sur le marché suisse en 1930, y compte près de 2000 unités en circulation et figure toujours parmi les voitures les plus modernes de la catégorie utilitaire

➔ Tous nos modèles ont déjà fait leurs preuves! ➔

N'oubliez pas qu'ils sont construits dans une région montagneuse et qu'ils sont conçus pour donner satisfaction spécialement sur routes de montagne

Toutes les nouveautés actuelles présentant un réel avantage de fonctionnement, d'économie et de sécurité se trouvent appliquées sur nos modèles.

VOITURES UTILITAIRES A PARTIR DE Fr. 5.500

MODÈLE 514

8 CV. — 4 cylindres — 4 vitesses

Spider 2/4 places — Spider 2 places grand sport — Torpédo 4 places — Coupé Spider 2/4 places — Conduite intérieure 4 places, 2 portes — Conduite intérieure 4 places, 4 portes — Cabriolet décapotable 4 places — Coupé Royal 4 places.

MODÈLE 515

8 CV. — 4 cylindres — 4 vitesses — Doubles freins hydrauliques

Conduite intérieure, 5 places, 4 portes

VOITURES DE GRAND TOURISME, NORMALES ET DE GRAND LUXE à partir de Fr. 8.700

13 CV. — 6 cylindres — 4 vitesses — Engrenages synchronisés et silencieux. — Doubles freins hydrauliques — Châssis surbaissé

MODÈLE 522 C

Conduite intérieure 5 places, 4 portes. — Cabriolet décapotable 4 places, 2 portes

MODÈLE 522 L

Torpédo 5 places — Torpédo 7 places — Conduite intérieure 7 places, 4 portes

MODÈLE 524 C

Conduite intérieure 5 places, 4 portes — Cabriolet Spider 2/4 places

MODÈLE 524 L

Conduite intérieure 7 places, 4 portes

En ce qui concerne les véhicules industriels nous produisons toute la gamme susceptible d'intérêt de 400 à 6000 kg. de charge utile, à des prix réellement avantageux par rapport à la qualité

➔ AVANT D'ACHETER UNE VOITURE, ESSAYEZ TOUJOURS UN DE NOS MODÈLES ➔

100 agents, sous-agents et stations de « Service » en Suisse